

INVENTAIRE SOMMAIRE  
DES  
ARCHIVES COMMUNALES  
DE  
TEMPLEMARS  
ANTÉRIEURES A 1790

PAR  
l'Abbé TH. LEURIDAN,  
SECRÉTAIRE

---

Nous avons *découvert* une partie des documents qui font l'objet du présent inventaire, parmi les dossiers des archives modernes, au greffe de la commune ; l'autre partie, dont les documents ont surtout rapport à l'église paroissiale et aux pauvres, est conservée dans la sacristie de ladite église.

Ces deux *fonds* comprennent 100 registres ou cahiers, comptant ensemble 1266 feuillets, 3 pièces en parchemin et 195 pièces en papier.

Les séries AA, EE, HH font totalement défaut. La série BB ne contient qu'un petit nombre de renseignements sur les hommes de fief, les collecteurs et les dimeurs. Les séries CC, DD et II, quoique peu importantes, nous ont cependant fourni quelques matériaux pour l'histoire des impositions et de l'ancienne église. Les deux parties les plus intéressantes sont les séries FF et GG ; la première contient en effet les registres aux plaids de la seigneurie de Templemars de 1681 à 1709 ; la seconde, outre les registres paroissiaux depuis 1700, comprend plusieurs comptes de l'église et des pauvres du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles.

L'ensemble de ces documents forme de bien modestes *archives*, nous en convenons. Il présente néanmoins quelque intérêt ; nous dirons même qu'il n'est pas sans importance, au point de vue de l'histoire du village de Templemars.

SÉRIE AA.

**Titres constitutifs et politiques de la Commune**  
(*Vacat*).

SÉRIE BB. — **Administration communale**

BB 1. (Liasse). — 1 pièce, papier.

**1685.** — *Hommes de fief.* — Jacques de Lannoy, Pierre Boutillier, Charles Mullier et Jean-Baptiste Bataille, hommes de fief de Templemars, promettent l'un à l'autre que « à toutes œuvres de loi, chacun d'eux qui serviront et seront présents, seront tenus et ont promis de répartir ce que lesdits présents recevront également entre eux aux absents. » 21 juillet 1685.

BB 2. (Liasse). — 1 pièce, papier.

**1765.** — *Collecteur.* — Pierre-Ignace de Vendeville, lieutenant, Philibert Souplet, Antoine-François Théry, Marc Montagne, hommes de fief, et les principaux manants et habitants de Templemars-Empire, révoquent M<sup>e</sup> Pierre-François Waymel, procureur à Lille, de son office de collecteur de leur communauté. 8 février 1765.

BB 3. (Liasse). — 20 pièces, papier.

**1765-1766.** — *Collecteur : procès contre la Communauté.* — Sentence d'Antoine-Louis-François Lefèvre de Caumartin, intendant de Flandre et d'Artois, ordonnant aux gens de loi de Templemars de remettre au sieur Waymel, leur collecteur, les pièces nécessaires pour qu'il puisse rendre compte de sa gestion jusques et compris 1763. — Instances. — Les gens de loi fixent pour la reddition des comptes le 24 février 1766, « dans la maison de Joseph-Marie Goubé, à Templemars, lieu ordinaire de l'assemblée de la loy. » — « Les comptes n'ont pu être clos, parce que le demandeur a prétendu qu'on lui eût alloué un droit de recettes sur les remises rapportées dans ses comptes, les défendeurs prétendant que ce droit n'est dû que sur la recette effective. » — Pas de solution au dossier.

BB 4. (Liasse). — 1 pièce, papier.

**1725-1726.** — *Dimeurs.* — Jacques-Philippe Desrousseaux, laboureur, et les autres occupants de la dime de Templemars, présentent André Longuespée, clerc, et Jean Heddebaut, pour compter les terrages dus par

plusieurs héritages sur le pied de la onzième gerbe et la dîme sur le pied de la 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> gerbe de ce qui reste des dépouilles, après le terrage prélevé. — Serment, 14 juillet 1725. — Semblable nomination pour les mêmes, 9 juillet 1726. — Même nomination pour la dîme de Vendeville, de Jean-Baptiste Drumez, laboureur, présenté par Pierre Chrétien le jeune, adjudicataire de ladite dîme. 9 juillet 1726.

---

SÉRIE CC. — **Impôts; Comptabilité.**

CC 1. (Liassé). — 4 pièces, papier.

1755-1764. — *Impositions.* — Bordereaux des impositions de Templemars : taille ordinaire, en 1755 : 1776 livres 7 sous 4 denier; en 1763, 1788 l. 2 s. 9 d.; taille extraordinaire, en 1755 : 1420 l. 1 s. 8 d.; en 1763, 1452 l. 14 s. 1 d.; vingtième royal, en 1755, 1331 l. 6 s.; en 1763, 4096 l. 17 s. — Acquits divers. — Arrêt du Conseil d'Etat, du 21 février 1764 : « Sur la requête des gens de loi de Templemars, Vendeville, Billau et dépendances, exposant que par arrêts du Conseil d'Etat, des 9 novembre 1751, 7 mai 1754, 19 mai 1757, 4 mars 1760, Sa Majesté leur a fait remise d'une partie de leurs impositions, à la charge par eux d'acquitter le surplus dans les délais fixés; lesquelles remises ont été occasionnées par les mauvaises récoltes que les suppliants avaient faites et par la perte de leurs bestiaux. Mais ils prouvent encore les mêmes malheurs et même plus grands; en effet, en 1760, leurs colsats ont été gelés et ils n'ont presque point eu de blé; en 1761, leurs colsats ont été pourris par les pluies abondantes; en 1762, leur récolte a presque entièrement manqué par l'excessive sécheresse et le défaut de fourrage les a forcés à vendre leurs bestiaux à vil prix, de manière qu'ils ont été réduits à se priver des choses les plus nécessaires à la vie; l'année 1763 a mis le comble à leurs maux; la rigueur de l'hiver, qui a fait périr tous les colsats de la province et une bonne partie des blés, s'est encore plus fait sentir dans leur territoire qui est maigre et léger, en sorte que leur récolte suffira à peine pour les familles; leurs trèfles ayant péri et n'ayant rien pour nourrir leurs bestiaux, ils se sont vus réduits à la nécessité de se défaire du peu qui leur en restait; pour tâcher de réparer leurs pertes, ils ont semé des camomilles à

l'exemple des autres habitants de la province; mais les insectes leur enlèvent encore cette dernière ressource. Indépendamment de toutes ces calamités, les supplians sont obérés de dettes : 13.710 l. 12 s. 3 d. au collecteur pour ses avances; 4,183 l. 4 s. 4 d. au receveur de leur terrage; 1113 l. 12 s. pour la capitation de 1762 et 1763; en total 19.007 l. 8 s. 7 d. qui valent en argent de France 11.879 l. 12 s. 9 d.» — Le Roi les décharge de la moitié de l'aide extraordinaire pour 1763 et 1764, revenant ladite moitié à 1659 florins 16 patars 11 deniers, faisant en monnaie de France 2074 livres. — Certificat « de non soluto » délivré par les gens de loi de Templemars. 23 avril 1764.

CC 2. (Liasse). — 4 pièces, papier.

**1738-1763.** — *Capitation.* — Reçus délivrés par le trésorier des États à la communauté de Templemars-Empire : pour le reste de la capitation de 1738, 183 fl. 4 p.; — pour la capitation de 1739, 220 fl. 8 p.; — pour la capitation de 1740 : 226 fl. — Attestation de P. J. Vendeville, lieutenant, « que la communauté est redevable de 1113 l. 12 s. pour capitation de 1762 et 1763, que les habitants n'ont pu payer. »

CC 3. (Liasse). — 7 pièces, papier.

**1573-1687.** — *Rapports et dénombremens de terres tenues de la seigneurie de Templemars.* — Rapport servi à Yolente, dame de Werchin, princesse d'Épinoÿ, douairière sénéchale de Hainaut, dame héritière de la baronnie de Cysoing, Roubaix, le Biez, etc., dame de Templemars, par Jeanne de Lessen, veuve de Jean Lefebvre, et Robert du Bus, bourgeois et marchand à Lille, de 15 bonniers de terres tenues de Templemars et devant terrage, rentes en blé et double relief à la mort des héritiers, 3 décembre 1573. — Extraits du rapport servi pour la seigneurie de Templemars, le 22 juin 1626, par dame Marie de Melun, princesse de Ligne, dame de Templemars. — Rapport et dénombrement servi à M<sup>sr</sup> le prince d'Épinoÿ, baron de Cysoing, seigneur de Templemars, etc., par Catherine Lippens, veuve de Claude Miroul, avocat à Lille. Nicaise Lippens, conseiller pensionnaire, et Maximilien Lippens, enfants et héritiers de Pierre et de Catherine du Bus, icelle fille de feu Robert, conseiller de la Gouvernance de Lille, pour diverses terres tenues de Templemars. — Même rapport par Maximilien Lippens, fils de Pierre, Barbe Lippens, femme de Charles-Jacques Le Gay, avocat au Conseil souverain de Tournai, fille et

héritière de Nicaise, nièce et héritière de Catherine, 1679.  
— Même rapport par l'édit Charles-Jacques Le Gay de Cautigny et ses cohéritiers, à la princesse d'Épinoy, mère, ayant garde noble de Monsieur le prince d'Épinoy, son fils. 23 avril 1687.

CC 4. (Liasse). — 1 cahier in-folio, 16 feuillets; 23 pièces, papier.

1715-1716. — *Ferme des bières*. — Compte d'André Longuespée, clerc paroissial, pour la régie et perception des droits et impôts qui se lèvent sur les bières brassées et encavées sur le terroir de Templemars, Vendeville et dépendances, pendant l'année 1715 et six mois de 1716, présenté à Nicolas de Vendeville, lieutenant, Charles Mullier, Laurent Heddebault, Jean-Baptiste Bataille, Georges et Ignace de Vendeville, hommes de fief de Templemars; Artus de Lespaul, lieutenant, Hubert Plançq, Crespin Lamblin, Adrien-François Leclercq et Jean-Baptiste Drumez, hommes de fief de Vendeville. — Recettes : de Jean Mullier, cabaretier-brasseur à Templemars, pour 116 rondelles, sans compter 38 rondelles et demie livrées aux manans et aux villages voisins; de Jean Heddebault, pour 95 rondelles et demie; de Jean Fournier, cabaretier du Rouge-Bouton à Templemars, pour 144 rondelles et demie, venant de la brasserie des Deux-Fleurs et de celle de S. Maurice à Lille; de Bruno Le Roux, cabaretier au Billau au Canteleu, pour 65 rondelles; d'Adrien de le Cambre, cabaretier à l'enseigne de Bapaume, faubourg de la Barre, pour 118 rondelles; de Martin Drumez, cabaretier à Vendeville, pour 56 rondelles; de Jean Passebecq, cabaretier à Vendeville, pour 23 rondelles; total 2153 l. 5 s. — Dépenses : honoraires du prédicateur du carême et de la passion, 6 l.; dépenses de bouche à l'audition des comptes; paiement de l'abonnement au sieur Romainville, receveur des domaines à Lille; à Robert Wattrelos, collecteur de Templemars, 228 l. provenant des fermes; à Pierre Caby, «tendeur aux chiriots, pour 4 paires de chiriots, le 15 septembre 1715, que l'on a fait présent à M. le baron de Vuorden»; à Charles Mullier, marguillier, 1 l. 10 s. pour les cires du service et funérailles du Roy; dépenses de bouche avec M. Lecômte, receveur du prince d'Épinoy et les lieutenants et gens de loi, le jour qu'on a fait les affaires de terrage; frais des démarches pour obtenir décharge de l'aide extraordinaire de 1715; au sieur d'Anthoin, chapelain de la Collégiale de Seclin, en qualité d'exécuteur testamentaire de M. Warlop, aussi chapelain de Seclin, 50 l. pour la décharge, pendant un an, d'une

messe basse les dimanches et jours de fêtes pour la commodité des paroissiens dudit Templemars, y compris l'eau bénite; au sieur Lecomte, receveur de la seigneurie de Templemars, pour le parfait paiement d'une année de terrage, 85 l., et pour la part du pot de vin due à M<sup>sr</sup> le duc de Melun, 47 l.; à d<sup>elle</sup> Catherine Rouzé, veuve de Guislain Mullier, seigneur de Morbais, 112 l. 15 s. pour semblables droits; dépenses de bouche à la reddition de la ferme du tabac; remise au comptable pour les rondelles de bière brassée et consommée; consistant en la neuvième rondelle; salaire de Pierre-Adrien Hocedez, pour la formation du compte; aux gens de loi de Templemars et Vendeville, pour leurs droits d'audition, 12 l.; au comptable pour son tantième de recettes: 102 l. 10 s. 10 d.; au clerc, pour les publications, 4 l.; aux cabaretiers pour leur rondelle de ducassé, 3 l. 10 s. à chacun. Total 262 l. 14 s. 1 d., savoir 1855 l. 7 s. 8 d. pour Templemars dont la part des recettes est des deux tiers, soit 1435 l. 10 s. et 407 l. 6 s. pour Vendeville. — Compte supplémentaire du même pour les mois de juillet, août et septembre 1716: recettes pour les bières encavées 238 l. 17 s. 6 d.; — dépenses pour retrouvée de 42 rondelles 5/6 de bière, 149 l. 18 s. 4 d.

CC 5. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 4 feuillets; 3 pièces, papier.

1740-1742. — *Ferme des eaux-de-vie et vins; Ferme du tabac.* — Compte de Nicolas Bataille et de Jacques-Philippe Desrousseaux, hommes de fief, pour une année de la ferme des eaux-de-vie et vins, finissant le 1<sup>er</sup> septembre 1740 et pour trois années de la ferme du tabac, terminées le 31 janvier 1742. — Recettes: du sieur Boisfontaines, caissier de la régie des Etats de Lille, adjudicataire des fermes d'eaux-de-vie et vins, 666 l. 13 s. 4 d., pour les deux tiers revenant à la communauté de Templemars, à l'encontre de ceux de Vendeville; et pour les deux tiers de 3 années de la ferme du tabac, 533 l. 6 s. 8 d. Total 1200 livres. — Dépenses: au trésorier des Etats, pour parfait paiement de la capitation de 1738, 366 l. 8 s.; pour la capitation entière de 1739, 440 l. 16 s.; pour à-compte sur la capitation de 1740, 167 l. 11 s. 6 d.; droits d'audition des gens de loi, 4 l. 16 s.; formation des comptes, 4 l. 16 s.; frais divers. Total 1139 l. 10 s. 2 d. — Excédant de recettes 60 l. 9 s. 10 d.; sur quoi on a payé 25 l. 13 s. pour livraison de chandelles, mèches et allumettes à la garde, pendant cinq mois, et 23 l. 4 s.

pour les deux tiers d'un présent fait à quelques personnes qui ont rendu service à la communauté. — Pièces justificatives.

---

SÉRIE DD.

**Propriétés communales; édifices, etc.**

DD 1. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 6 feuillets, papier.

1763. — *Tour et clocher*. — Devis et conditions des ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture d'ardoises, fers, plombs et autres pour la réparation de la tour et clocher de l'église de Templemars, dressé par les arpenteurs, en vertu de l'arrêt du Parlement de Flandre, du 17 août 1763, entre les lieutenant et gens de loi de Templemars, demandeurs par requête du 16 avril et poursuivant l'exécution de l'arrêt du 12 août 1762, et les dames abbesse et religieuses de l'abbaye de Flines et leurs co-décimateurs, défendeurs.

DD 2. (Liasse). — 37 pièces, papier.

1772-1773. — *Tour et clocher*. — Procès entre le lieutenant et les gens de loi de Templemars, d'une part, et M. d'Hérinnes, doyen de la cathédrale de Tournay, l'abbesse et les religieuses de Flines, et M. Salé, curé de Flers, décimateurs dudit lieu, d'autre part, au sujet des réparations à faire à la tour et au clocher de Templemars. — Visite du clocher par deux experts qui reconnaissent « qu'il est en danger et qu'il y a grand risque; même que l'on ne peut pas sonner les cloches à cause que les sommiers au-dessous du beffroi ne peuvent soutenir les mouvements des cloches. » — Requête des gens de loi au Conseil supérieur de Douai: ils ont requis les décimateurs de faire exécuter les réparations nécessaires; ceux-ci s'y refusant, ils leur intentent procès, demandant qu'ils soient condamnés par provision à exécuter les réparations urgentes. — Réponse pour l'abbaye de Flines: en 1764, l'abbesse a fait abandon de deux années pour les réparations du clocher qui ont été effectuées pour plus de 3.000 florins; on s'étonne donc que le clocher menace déjà ruine et l'on demande une enquête contradictoire. — Nomination d'experts. — Visite du clocher par lesdits experts. Toute la charpente du beffroi sur lequel reposent les quatre cloches fait un grand mouvement quand on sonne même la plus petite cloche; il est nécessaire de la consolider;

il y a aussi des réparations urgentes à faire aux tréteaux qui supportent les cloches et aux arcs doubleaux en pierre blanche de la voûte ; il faudrait démolir cette dernière et la remplacer par un plancher ; plusieurs contre-forts de l'église et de la tour sont aussi à remplacer. 2 mars 1773. — Plan de la tour et du beffroi. — Consentement des co-décimateurs à se charger des réparations indiquées dans ce devis. 5 juin 1773. — Requête des gens de loi demandant que les décimateurs soient condamnés aux dépens du procès. — Sentence du Conseil supérieur de Douai condamnant les décimateurs aux dépens du procès, 2 juillet 1773. — Correspondance relative à ce procès.

---

SÉRIE EE. — **Affaires militaires.**

(Vacat)

---

SÉRIE FF. — **Justice ; procédure ; police.**

FF 1. (Liasse). — 4 pièces, papier.

**1770-1783.** — *Informations relatives aux suicides, meurtres et morts accidentelles ; levées de cadavres.* — Permis délivré à M. Michez, pasteur de Templemars, par les gens de loi dudit lieu, pour inhumier Jean-François Foulon, « les devoirs de justice ayant été faits. » — Autre permis pour le cadavre de Pierre-Joseph Willems, « mort de ses blessures, en tombant dans sa carrière à tirer pierre blanche, dont information a été faite au désir des ordonnances. » — Permis délivré au même par le bailli et les hommes de fief de Vendeville, « après information tenue de la mort violente et imprévue de Jean-François Chavatte, de Templemars, le tout sans préjudice aux ordonnances de Sa Majesté et aux droits des curés par rapport à l'endroit où ledit Chavatte a eù le malheur d'être tué. » — Autre permis pour le cadavre de Marie-Joseph de Bailleul.

FF 2. (Liasse). — 1 cahier in-folio, 78 feuillets ; 3 pièces, papier.

**1681-1682.** — *Registre aux plaidis de la seigneurie de Templemars.* — Plaidis tenus aux bancs plaidoyables de la terre et seigneurie de Templemars, par devant Josse Desmazières, lieutenant, Jacques de Lannoy, Nicolas de Vendeville, Laurent Bataille, Pierre Boutillier, Charles Mullier, hommes de fief. — Laurent Heddebaut contre Marie Goubbe, veuve de Robert Morel, et Mathieu Morel, oncle et tuteur de leurs enfants. — Luc Caby, sergent de

Wattignies, procureur de M<sup>e</sup> Hubert de le Vallée, contre les mêmes, 22 février 1681. — Guillaume du Bois, bailli de le Victé, appartenant aux RR. PP. Jésuites de Lille, contre Jacques de Lannoy, laboureur, pour paiement de rentes seigneuriales, 10 mai. — « Josse Desmazières, lieutenant, a requis les bans d'aoust lesquels lui ont esté accordés en la manière accoustumée. » — Présentation par les dimeurs et ayant droit de terrage de Toussaint Bauvin, cleric de Templemars, et Antoine Gossart, sergent, pour lever les dîmes et terrages, 5 juillet. — Constitutions de rentes. — Rente de 7 fl. 16 p. 3 den. constituée par Jean Caby, fils de feu Pierre, maçon à Templemars, au profit de Jean Heddebaut, fils de Noël, censier à Thumesnil, 5 juillet. — Le 7 septembre 1720, M. Jean-Baptiste Hennebutte, pasteur, et Pierre Souplet, pauvriseur, déclarent avoir reçu de Jean-Philippe Caby, fils dudit Jean et d'Anne de Beaussart, le principal et les arrérages de ladite rente. — Jean Desmazières, lieutenant, contre Gilles Fournier, de Templemars : « Le lieutenant dit que par les lois tant divines que humaines, il n'est permis à personne de faire tort à son prochain, ni encore moins de frapper ni blesser autrui; néanmoins sy est-ce que Gilles Fournier se seroit tellement oublié de son devoir qu'il auroit, le jour du Vénéral S. Sacrement de l'autel dernier, avec un loucher, frappé et blessé à sang Philippe Caby en ung bras. » Condamnation à l'amende de 12 livres et aux dépens. — Antoine Morel, Antoine de Vendeville, Philippe Caby et Simon Dengremont, de Templemars, « qui auroient eu querelle par ensemble et proféroient paroles injurieuses et de plus auroient jeté des cailloux, » sont condamnés à 60 s. d'amende « à contourner au profit du vénérable et adorable T. S. Sacrement de l'autel dudit Templemars. » — Antoine Gossart, procureur d'Hubert de le Vallée, admodiateur des rentes seigneuriales de Templemars, contre M. Hespel, au lieu de messire Arnoul de Thieulainé, chevalier, s<sup>gr</sup> du Fermont, pour rentes seigneuriales. — Mathieu Morel, graissier à Templemars, pour avoir cherché querelle avec plusieurs blasphèmes et avoir frappé d'un pot la personne de Philippe Caby, est condamné à une amende de six livres, moitié aux pauvres, moitié aux trépassés. — Condamnation de Charles Fournier pour avoir frappé à sang Pierre Caby. — « Les ordonnances de messire Michel-Ange, baron de Vuorden, chevalier, bailli général de la baronnie de Cysoing, terre et seigneurie de Templemars, en date du 13 février 1682, défendent très expressément de ne sonner

les cloches aux baptêmes ; sy est ce néanmoins que Jean Fournier se seroit ingéré de sonner aux baptêmes le mardi 3 d'avril 1682 ; conclut que ledit soit condamné à l'amende de 12 florins, moitié aux pauvres, moitié à l'église. » — Même procédure contre Jean Cabv « lequel déclare qu'on lui rende la livre de gros qu'il a déboursée pour la refonte des cloches et que lors il ne sonnera plus. » — Condamnation de Philippe Morel, pour avoir été trouvé au cabaret, le jour de Pâques, « pendant l'office de la messe grande. » — Condamnation à 30 patars d'amende de Jean Heddebaut, cabaretier, qui a laissé jouer aux cartes dans sa maison et a même pris part au jeu, non seulement le jour, mais aussi quelque partie de la nuit. — Jean-Baptiste Le Boucq, curé, pour sa dime pastorale ; Josse Desmazières, pour celle du doyen de la cathédrale de Tournay et le terrage des Jésuites de Lille ; Jacques de Lannoy, pour la dime des dames de Flines ; Laurent Heddebaut, fermier de la dime du Breucq et Pierre Boutillicr, fermier du terrage de la princesse d'Épinoy, présentent Antoine Gossart et Simon Dengremont pour lever les terrages et Toussaint Bauvin pour les dimes ; serment.

FF 3. (Liasse). — 1 cahier in-folio, 22 feuillets, papier ; 4 sceaux.

**1684.** — *Procédure au siège de la seigneurie de Templemars.* — Lettres de Josse Desmazières, lieutenant de bailli de messire Michel-Ange, baron de Vuorden, seigneur de Chéreng, bailli de la baronnie de Cysoing, terre et seigneurie de Templemars, relatives au procès mû en cour de Templemars sur l'ordonnance de deniers procédant de la vente faite par Philippe-Ignace de Grusons, s<sup>r</sup> de Lassus, et Adrien Bacqueville, curateurs des biens délaissés par Antoine-Dominique de Thieulaine, seigneur de Vendeville, Billau, etc., à François Hespel, écuyer, s<sup>r</sup> de Hocron, demeurant à Lille, prononcée aux plaids de Templemars, le 17 décembre 1672, de toute la terre et seigneurie dudit Vendeville, consistant en gros en 12 bonniers 12 cents 6 verges d'héritages ou environ, y compris 9 cents de labour incorporés audit gros par faute de relief, gisans en plusieurs pièces en la paroisse de Lesquin ; auquel fief, tenu de Templemars, terre d'Empire, appartiennent plusieurs rentes seigneuriales chacun an, etc. ; la dite vente faite pour le prix principal de 6936 florins. — Jacques de Lannoy, Nicolas de Vendeville et Pierre Boutillicr, hommes de fief de Templemars, vu le différent retenu en avis de la cour, entre les enfants et héritiers de Mathieu

Castellain, procureur à Lille, opposants à ladite ordonnance de deniers, d'une part, et la veuve François Quitte et consors, héritiers d'Anne du Hayon, d'autre part, déboutent lesdits Castellain de leur opposition et les condamnent aux dépens. — « De laquelle sentence Michel le Leu, bail et mari de Catherine Castellain, se porte pour appellant. »

FF 4. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 52 feuillets ; 1 pièce, papier.

**1684-1685.** — *Registre aux plaids.* — Plaids tenus devant Josse Desmazières, lieutenant, Jacques de Lannoy, Nicolas de Vendeville, Pierre Boutillier, Guislain et Charles Mullier, hommes de fief. — Procès en paiements de rentes seigneuriales. — Pierre Briet et Pierre Théry, ministres de la chapelle S. Georges en l'église de Templemars, contre M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Le Boucq, curé et chapelain, à cause des rendages de terres appartenant à cette chapelle. — Jean Heddebaut, sergent de Templemars. — Nicolas de Vendeville, lieutenant. — Condamnation à 60 s. d'amende de Philippe Cornillot, trouvé buvant dans un cabaret durant l'office des vêpres. — Mêmes condamnations contre Jean de Baillœul, Antoine Morel et Pierre Dutilleul, trouvés à boire le jour de la Passion, durant les vêpres. — Amende de 30 patars infligée à Marie Tournenime « trouvée cueillant des rapes dans le champ Jacques de Lannoy. » — « Nicolas de Vendeville, lieutenant, a requis les bancs d'aoust lesquels lui ont été accordés en la manière accoustumée. » — Nomination de Toussaint Bauvin, clerc, et de Jean Heddebaut, sergent, pour lever les dîmes et terrages.

FF 5. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 46 feuillets, papier.

**1691-1694.** — *Registre aux plaids.* — Plaids tenus devant Nicolas de Vendeville, lieutenant, Pierre Boutillier, Jacques de Lannoy, Charles et Guislain Mullier, Jean-Baptiste Bataille, Laurent Heddebault, Pierre Hocedez, hommes de fief. — André Longuespée, procureur de maître Jean-Philippe Corroyer, prêtre, exécuteur testamentaire de M<sup>e</sup> Evrard-Ignace de Warenguien, prêtre, contre Pierre de Halluwin, seigneur de Fortpretz, mari de Françoise de Warenguien. — Charles de le Saulx, procureur d'office de la seigneurie de Templemars, contre Pierre Caby, qui a vendu de la bière en pot et au lot et tenu cabarets sans autorisation : amende de 30 florins, plus 300 amendes de 30 patars et 6 patars à chaque amende pour la prise ; — contre Ignace Dancoisne, trouvé avec son

cheval, sur un champ d'avoine: amende de 60 s. et 12 s. de prise; — contre Adrienne Comblez, Catherine Allard et Anne Bigotte, qui ont cruauté dans un champ de soucion, 60 s. d'amende et 12 s. de prise; — contre Jean Bernard, de Vendeville, qui a laissé deux vaches pâturer dans les champs. — Damoiselle Marie-Adrienne du Bosquiel, veuve avec enfants de Georges Grignart, écuyer; s<sup>gr</sup> de Godebry, et son fils Nicolas-François, écuyer, s<sup>gr</sup> de la Froissardrie, contre Ignace Morel, boulanger à Lille. — Pierre Caby, juge rentier. — Jean-François Toré, boulanger à Roubaix, contre M<sup>e</sup> Jean Boudry, maître de l'école dominicale dudit Roubaix et Pierre Boutillier, laboureur à Templemars, fermier des biens de ladite école sis à Templemars. — Commission pour la levée des dîmes et terrages à Jean Heddebaut, sergent, et André Longuéspee, « gens idoines, capables, sans reproches ».

FF 6. (Liasse). — 1 cahier in quarto, 50 feuillets; 2 pièces, papier.

**1694-1696.** — *Registre aux plaids.* — Plaids tenus devant Nicolas de Vendeville, lieutenant, Charles Mullier, Pierre Boutillier, Jean-Baptiste Bataille, Laurent Heddebaut, Pierre Hocedez, Jacques de Lannoy, Charles de le Saulx, hommes de fief; Pierre Briet, Pierre Caby, Guillaume Goube, Renaud Caby, Michel Goube, juges rentiers. — Condamnations de Marie de Hellin, de la veuve Nicolas Caby et de la veuve Antoine du Puvinage, trouvées faisant pâturer leurs vaches entre deux avétures et dans les blés; amende de 60 s. et 12 s. de prise; — de Jean Mullier, qui a cruauté dans un champ de blé; même amende. — Le lieutenant a requis les bans de mars qui lui ont été accordés. — Jacques Pottier, bailli de la seigneurie de le Vichte, appartenant aux Jésuites de Lille. — Jean-Baptiste de Haynin, écuyer, seigneur de Breuze, demeurant à Templemars. — Denis de Madre, seigneur du Fay, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France, en la chancellerie près le Parlement de Tournay, ci-devant receveur des rentes seigneuriales de Templemars.

FF 7. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 52 feuillets; 6 pièces, papier.

**1700-1701.** — *Registre aux plaids.* — Plaids tenus devant Nicolas de Vendeville, lieutenant, Charles Mullier, Pierre Boutillier, Jean-Baptiste Bataille, Laurent Heddebaut, Nicolas de Vendeville le jeune, Pierre Hocedez, hommes de fief; Pierre Caby, juge rentier. — Condamnations de Pierre Cornillot et d'Antoine Chavatte, trouvés cruauté

dans un champ de blé; des enfants Toussaint Campenaire qui ont fait pâturer deux vaches entre deux blés; de Pierre Théry, laboureur, en réparation d'injures: de divers, en paiement de rentes seigneuriales. — Bans de mars. — Le 17 juillet 1700, la cour a été ouverte sans appellation de causes; lesquelles causes ont été remises après les vacances — Antoine Lenoir, collecteur de Templemars. — Messire Lamoral-Claude de la Haye, chevalier, seigneur de la Cessoye, du Biez, d'Elfaut, etc., capitaine et grand bailli du château de la Motte au bois, commissaire au renouvellement des magistrats de Lille, bailli général de la baronnie de Cysoing, terre et seigneurie de Templemars, etc.

FF 8. (Liasse). — 19 pièces, papier.

**1701-1749.** — *Procédures au siège de la seigneurie de Templemars.* — Pierre Bataille constitué pour son procureur Pierre-Adrien Hocedez, pour débattre et saisir sur les deniers de la vente des héritages de Laurent, son père, sur lesquels il a des droits. — Adrien-Louis Bramme, lieutenant d'Allesnes-sur-les-Marais, contre Maximilien-Joseph Heddebaut, pour paiement du rendage de 11 cents 1 quartier de terre. — Compte rendu aux gens de loi par Jean Mullier, brasseur et cabaretier, en qualité de curateur des biens délaissés par Jean Bataille, laboureur. — Laurent Heddebaut, fermier, contre Pierre Briet et consors, pour paiement de 300 florins. — Pierre Bataille, contre Jean-Baptiste Bataille, son neveu, pour paiement de rendages de terres. — Marie-Jeanne Fournier, contre Jean Fournier, son oncle, pour paiement de 23 livrés. — François Capron, receveur des rentes seigneuriales de Templemars, contre plusieurs habitants, pour paiement desdites rentes. — Pierre-Ignace Devendeville, lieutenant de Templemars, contre Pierre Lepoutre, laboureur, pour cruaudage illicite. 1749.

FF 9. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 48 feuillets; 3 pièces, papier.

**1708-1709.** — *Registre aux plaids.* — Plaids tenus devant Nicolas de Vendeville, lieutenant; Charles Mullier, Laurent Heddebaut, Jean-Baptiste Bataille, Georges-Nicolas de Vendeville, dit le jeune, Anselme de Vendeville, fils de Nicolas, hommes de fief; Pierre Morel, Noël Poissonnier et Antoine Caby, juges rentiers « empruntés pour l'absence des hommes de fief. » — Rémy-Joseph Duhamel, chanoine de Seclin, contre noble homme Jean-François d'Hautport, écuyer, seigneur des Grands-Sarts, Gohelle, etc., demeu-

rant à Lille. Jean Heddebaut, sergent, saisit « le gros du fief et seigneurie de Gohelle, contenant 9 bonniers de terre à labour ou environ, gisant à Vendeville, en diverses pièces: 4 bonniers haboutans au chemin des Périsseaux à Vendeville et au chemin de Seclin à Ronchin; 7 cents haboutans au chemin de Vendeville à Ennetières; 13 cents au même lieu; 17 cents haboutans au même chemin; 20 cents haboutans au chemin des bancs de Vendeville à Avelin; 6 cents au chemin de Vendeville à Lesquin; 10 cents haboutans au même chemin et à la piedsente d'Hedenghues. » — Amendes de 60 s. et 12 s. de prise, contre plusieurs habitants, pour avoir détérioré les chemins devant leurs héritages. — Paul Cochet, procureur de Joseph-François Ramery, iceluy procureur de messire Ferdinand-Ignace de Hauport, écuyer, seigneur de Mafflé, conseiller au parlement de Tournay, contre Antoinette Lemesre, veuve de Crespin Lamblin, pour retrait lignager. « Ledit procureur dit que la coutume de Ninove, dont les opposants se vantent, n'est point notoire dans ce pays; il faut qu'elle soit homologuée; on devra déclarer où elle a été homologuée et produire et exhiber cette coutume. . . Les opposans déclarent que, pour éviter longueur, ils n'entendent s'en prévaloir ci-après, mais de la coutume de la Châtellenie de Lille. »

FF 10. (Liasse). — 2 pièces, papier.

**1740-1741.** — *Procédure au siège de la Gouvernance de Lille.* — Jean-Lambert Plancque, laboureur à Bargues, hameau du village de Wattignies, contre Antoine et André Théry, frères, demeurant à Templemars, au sujet de 4 cents d'héritage, dont ils se contestent la propriété.

SÉRIE GG.

**Culte; instruction; assistance publique.**

GG 1 à 5. (Registres). — In-folio, 4 feuillets chacun, papier.

**1700-1704.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.*  
— En 1701, aucun décès.

GG 6 à 10. (Registres). — In-folio, 4 feuillets chacun, papier.

**1705-1709.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.*  
— 10 janvier 1708, André Longuëspée, cōtre.

GG 11 à 15. (Registres). — In-folio, 4 feuillets chacun, papier.

**1710-1714.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.*  
— 28 septembre 1713, Jean-Baptiste Le Boucq, pasteur de Templemars, est parrain.

GG 16 à 18. (Registres). — In-folio, 4 feuillets chacun, papier.

**1715-1717.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.*  
— 14<sup>a</sup> mai 1716, obiit, omnibus *Ecclesiae sacramentis*  
*præmunitus, Reverendus admodum Joannes Baptista Le*  
*Boucq, ecclesiae in Templemars pastor emeritus.* — Juillet  
1717 : *Hic incipit Joannes Baptista Hennebutte, pastor.*

GG 19. (Registre). — In-folio, 44 feuillets, papier.

**1717-1737.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.* —  
« Registre de tous les enfants baptisés, morts et mariages,  
depuis le 22 juillet 1717, qui fut le jour de ma prise de  
possession de la cure de Témplémars, lorsqu'on a désisté  
de donner des registres du Roy, par la Gouvernance, J.-B.  
Hennebutte, pasteur de Témplémars. » — 12 avril 1720,  
baptême de Pierre-Ignace de Vendeville, fils de Georges-  
Nicolas, lieutenant. — 23 août 1725, parrain Pierre-Antoine  
Destombes, prêtre, chapelain de la collégiale de Seclin. —  
10 octobre 1725, parrain Jean-Baptiste de Courtray, chape-  
lain de Seclin. — 28 novembre 1727, baptême de François-  
Joseph de Poucques, fils de Jean-François et de Marie-  
Thérèse Dumortier ; parrain Jean d'Antoing, chanoine de  
Seclin ; marraine Marie-Caroline d'Ennetières, épouse de  
M. de Beaufrémez, seigneur du Roseau. — 30 décembre  
1731, parrain Henri-Joseph Mullier, vice-curé de Seclin. —  
1737 : « Icy finit ledit registre, ayant reçu, par ordre du  
Roy, un registre nouveau de la Gouvernance et ensuite  
tous les ans. » — « S'ensuivent tous les noms des morts  
grands et petits. » — 6 juin 1719, a été inhumé dans  
l'église Nicolas de Vendeville, lieutenant. — 1 mai 1723,  
François-Joseph de Vendeville, fils de Jean, est inhumé  
dans l'église « gratis comme ministre du rosaire ; dans la  
dite chapelle est enterré. » — « S'ensuivent tous les  
mariages. »

GG 20 à 25. (Registre). — In-folio, 52 feuillets, papier.

**1737-1742.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.*  
— En 1737 : « S'ensuivent les mariages et n'y en a nul. »  
— 13 septembre 1740, a été inhumé dans l'église Pierre  
Souplet, homme de fief et censier.

GG 26 à 30. (Registres). — In-folio, 8 feuillets chacun, papier.

**1743-1747.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.*  
— 23 juillet 1745, baptême par Jean-François Dubois,  
chapelain de Wattignies. — 28 juillet 1745, décès de  
Nicolas Bataille, censier, homme de fief. — 17 novembre  
1746, André Longuespée, clerc. — 8 décembre 1746, décès

d'Antoine Mullier, censier, homme de fief. — 9 janvier 1747, Pierre-Ignace de Vendeville, lieutenant. — 7 octobre 1747, Alexis-Joseph Caby, sergent.

GG 31 à 35. (Registres). — In-folio, 8 feuillets chacun, papier.

**1748-1752.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — 27 mars 1748, Pierre-Louis Longuespée, clerc. — *Vidi in visitatione facta hac die, 2<sup>a</sup> septembris 1748, De Recq, Xis Sicliniensis decanus.* — 25 octobre 1748, Pierre-Joseph Duhem, prêtre, chapelain de Seclin. — 22 décembre 1748, P.-A. Destombes, prêtre, chapelain et secrétaire du chapitre de Seclin. — 15 décembre 1749, décès d'André Longuespée, ancien clerc; témoins: R.P. Donatien Longuespée, récollet, et Pierre-Louis Longuespée, clerc. — 24 mars 1750, baptême conféré par Philippe-Joseph Bostalle, pasteur de Wattignies. — 17 juillet 1750, mariage devant Jean-Baptiste Duhamel, pasteur de Lesquin. — 17 août 1751, décès d'Alexis Couvreur, cabaretier à l'enseigne du duc de Melun.

GG 36 à 40. (Registres). — In-folio, 8 feuillets chacun, papier.

**1753-1757.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — En 1754, plusieurs actes signés: Grimbél, prêtre en cette paroisse. — 15 janvier 1756, baptême par Jean-François Dubois, chapelain de Wattignies, « par commission à cause de mon infirmité. » — *Vidi in visitatione facta hac 22 septembris 1756. Duriez, parochus in Camphin, decanus Xis Secliniensis.*

GG 41 à 45. (Registres). — In-folio, 8 feuillets chacun, papier.

**1758-1762.** — *Baptêmes, mariages, sépultures.* — En 1758 et 1759, plusieurs actes de Grimbél, prêtre en cette paroisse. — *Vidi in visitatione, hac 5<sup>a</sup> die septembris 1759, Duriez, pastor in Camphin, dec. Xis distr. Siclin.* — Le 1<sup>er</sup> juillet 1760, M. Jean-Baptiste Hennebutte, pasteur de cette paroisse, natif de Lille, décédé hier, âgé de 80 ans, fut inhumé dans cette église, présents M. Philippe Bostalle, pasteur de Wattignies et M. François-Joseph Hochart, pasteur de Seclin. Il est ainsi: Duriez, curé de Camphin, doyen de chrétienté. — 29 juillet 1760, premier acte de Philippe-Charles Dumaret, desserviteur. — 9 mars 1762, décès de Pierre-Antoine Goube, marguillier. — 5 mai 1762, dernier acte de Dumaret, desserviteur. — 15 juin 1762, premier acte de P.-J. Michez, curé.

GG 46 à 55. (Registres). — In-folio, 8 feuillets chacun, papier.

**1763-1772.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — 16 juillet 1765, mariage devant H. J. Mullier, chanoine et

chantre de Seclin. — *Vidi hac 20 novembris 1766. Duriez, dec. X<sup>is</sup> dist. Seclin.*

GG 56 à 65. (Registres). — In-folio, 8 feuillets chacun, papier.

**1773-1782.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — *Vidi hac 2<sup>a</sup> die augusti 1774. P. A. Ferret, pastor, Siclin. X<sup>is</sup> decanus.* — Mêmes mentions, le 10 août 1778 et le 6 juin 1780.

GG 66 à 72. (Registres). — In-folio, 12 feuillets chacun, papier.

**1783-1789.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — 28 septembre 1784 et 23 août 1786: *Vidi in visitatione. P. A. Ferret, pastor in Camphin, X<sup>is</sup> decanus.* — Depuis le 14 septembre 1787, jusqu'au 28 novembre 1789, actes signés par Destombes, prêtre assistant de M. le curé de Templemars. — Arnoul-Joseph Longuespée, clerc. — 16 décembre 1789, Spinette, prêtre assistant.

GG 73. (Liasse). — 1 cahier in-folio, 21 feuillets, papier.

**AVANT 1684.** — *Église paroissiale.* — « Brief des lieux manoirs et héritaiges doians rentes soubz et aultrement à l'église de Templemars. » — 3 cents à Ancoisne, 16 s.; — le tiers d'un cent à la voie des Rogations, 4 deniers; — dans la Haute-Rue: un lieu manoir de 3 quartiers, 1 s. 9 d.; 2 lieux manoirs d'un quartier et demi, devant chacun demi-quarel de blé et 1 partie en argent; un manoir de 3 c., 2 s. 8 d.; 4 c., un quartier de cire jaune apprêtée à 8 s.; 3 c., même redevance; 9 c., 31 s. 4 d.; 1 c. et demi, 1 quarel et demi de blé, 1 denier et demi-partie; 1 c. et demi, 3 s. 6 d.; 1 c. et demi, 1 quarel et demi de blé, 1 denier et demi-partie; — en la Basse-Rue: manoir d'un demi cent, 2 s. 6 d.; 3 quartiers, 2 quarels d'avoine; le tiers de 13 cents, 6 s. 4 d.; 3 quartiers, 1 havot d'avoine; 3 quartiers, 3 s. 9 d.; 3 quartiers, 3 s. 9 d.; — en la rue Pottier: 3 quartiers, demi-havot d'avoine; — en la rue des Lavendes: 3 cents, 1 s. 6 d.; les 2 tiers d'un manoir, 1 ras. d'avoine; le dernier tiers, 2 havots d'avoine; un manoir, 12 deniers; — au chemin de Hâs: 2 cents et demi, 2 s. 6 d.; 2 cents et demi, 2 s. 6 d.; — aux Bancs plaidoyables: un manoir, demi havot d'avoine, 2 d. obole; 1 c. et demi, 2 s.; 2 c., 4 s.; 2 c., 3 s.; — au chemin d'Ennetières à Templemars, 3 c., 1 quarel et demi de froment; — 6 c. appelés l'Aventure, 2 havots d'avoine; — à la voie du moulin et des rogations, 2 c., 2 havots d'avoine; — près du moulin à vent, 2 pièces de 3 c., les deux tiers d'une rasière et demi quarel d'avoine; manoir de 3 c., 3 havots d'avoine; — manoir devant l'ar-

bre où l'on souloit bénir les palmes, 12 deniers; — à la Croix Lottin : 5 c., 2 den.; 2 c. 3 quatrions, 4 s.; — au chemin des Carriers : deux tiers de demi-bonnier, 12 s. 8 d.; 1 c. et demi, 1 havot d'avoine; — à la Fosse Heddebaut, 5 c., 1 livre d'huile à 5 s.; — au fond de Vendeville : 4 c., 2 quarels et deux tiers de demi quarel d'avoine; 1 c. et demi, 3 quarels d'avoine et 3 deniers obole; 1 c. et demi, même redevance; — en la rue de l'Eglise à la Haute-Rue, un manoir, demi pain de 3 au havot et 2 havots d'avoine; — 2 c. au chemin de Templemars à Has, 2 s.; — 9 quatrions au dimage de Wattignies, 6 s.; — demi-bonnier au jeu de paume, 12 deniers; — 13 c. 3 quatrions à Beaucamp, 15 s. 3 den. — Pauvreté dudit Templemars : 1 c. appelé Mazure Coppart, 1 rasière de blé; — 8 c. au chemin de la cense du Four de Seclin à Lille, 35 s. 3 d.; — 16 c. au chemin de Templemars au Moulin à vent, 10 s. 4 d.; — 1 c. et demi, rue de Lille, 2 s. 3 d. — « Alphabeth des tenants. »

GG 74. (Registre). — In-folio, 31 feuillets ; 1 pièce, papier.

**1727-1729.** — *Compte de l'église et de la carité Saint Georges.* — Compte de Marc-Antoine Caby, fils de feu Antoine, laboureur, pour 2 ans commençant à la S. André 1727. — Recettes : 1<sup>o</sup> Rentes héritières et sous-rentes : 6 l. 15 s. 7 d., sur 5 bonniers 4 cents environ de terres en divers lieux; 9 rasières 1 quarel un sixième, 1 lot de vin, 16 s. 4 d. 2/3, sur 2 bonniers 7 cents de terre et plusieurs manoirs; 1 quarel et demi de froment sur 3 c. de terre au chemin d'Ennetières; 3 l. 12 s. dûs par la pauvreté de Templemars pour le luminaire des obits fondés par Michel Flameng, Luc Mullier et Jacques Lottin; un demi-pain de 3 au havot et 2 havots d'avoine sur un lieu manoir à la Haute-Rue et rue des Lavendes; 18 deniers, une livre de cire, à 24 s., et un demi cent d'estrain, sur un lieu manoir, rue des Lavendes, de laquelle rente l'Hôpital de Seclin doit les 3/4; une livre 5/6 de cire, sur 15 cents et un lieu manoir; 2 quarels et demi de blé et un denier et demi sur deux manoirs en la Haute-Rue; 6 l. pour le luminaire de deux messes hebdomadaires, dues sur les terres de la chapelle Notre-Dame; 6 livres pour le luminaire des messes de S. Georges, dues par les décimateurs. Total pour les deux ans, 139 l. 14 s. 2 d. — 2<sup>o</sup> Rentes héritières. 44 l. 13 s. — 3<sup>o</sup> Rendage des terres et maisons : 8 c. en divers lieux, 31 l.; 4 c. au chemin de Templemars à Seclin, 20 l.; 4 c. provenant du legs de Adrien Leuridan

pour un obit, 12 l.; 8 c. au dimage des Clauwiers, à Seclin, 32 l.; 3 c. à Plouvier, 12 l.; 3 c. au chemin de Has, 12 l.; 2 c. au chemin Clairois, 5 l. 10 s.; 3 c. à Tombe, 8 l.; 5 c. 3 quartrons au chemin des Carriers, 16 l.; rente de 5 l. pour l'obit fondé par Pierre Verdière; louage de deux maisons, à Lille, rue Sainte-Catherine, près du cabaret du roi de Pologne, léguées par J. B. Leboucq, curé, à charge d'une messe du S. Sacrement chaque jeudi, pour lesquelles le curé reçoit 10 patars et le clerc 6 patars; l'une 104 l. par an, l'autre 78 l. employées à payer le confessionnal nouveau; louage d'un petit flégard de 18 verges près de la Belle-Image, devant le cabaret du duc de Melun, 10 l. Total: 535 livres. — 4° Levée du platelet et pourchats, 32 l.; grains donnés le vendredi-saint, 8 l.; pourchat des gerbes, 40 l. 2 s.; épinchures, 3 l. 4 s.; herbe du cimetière, 19 l. 5 s.; vieux bois, 10 l. 18 s.; droits de poêle, 8 l. 10 s. pour 5; noix du cimetière, 2 l.; échettes, 1 l. 4 s. Total 125 l. 1 s. — Total des recettes: 839 l. 10 s. 2 d. — Dépenses: 1° Draps pour le sépulcre, 4 l. 16 s.; boni du marguillier précédent, Martin Mullier, 64 l. 14 s. 3 d.; saintes huiles et visites du doyen, 2 l. 10 s.; rentes seigneuriales de 15 c. de terre, 35 l. 10 s.; vin pour la messe, 48 l.; 18 livres de chandelles de suif, 9 l.; à André Longuespée, clerc, pour les obits fondés, 23 l.; pour les messes du S. Sacrement, 62 l. 8 s.; à J.-B. Hennebutte, curé, pour le même objet, 46 l. et 102 l.; ramonage de l'église, 15 l. Total: 414 l. 18 s. 3 d. — 2° Entretien du linge, 24 l. par an; paiement des branches de fer du crucifix de l'église; achat d'un antipanne; réparations diverses. Total 217 livres. — 3° Vingtièmes à la charge du propriétaire; soignies de quelques terres; chandelles, bougies, encens, pains d'autel, etc. Total: 206 l. 16 s. 4 d. — 4° Distribution en argent au lieu de blé aux obits de fondation, 11 l. par an; honoraires du pasteur et du clerc pour les deux obits de M. le maître et dame prieure de l'Hôpital de Seclin, 18 l.; aux pauvres présents à ces obits, 12 l.; pains blancs « donnés étant processionnellement à Seclin, aux jours de Trinité, » 1 l. 11 s.; aux porteurs de croix et de gonfanons, 2 l. 8 s.; au marguillier, pour ses services, 10 l.; droits des auditeurs du compte, 8 l.; à Pierre-Adrien Hocedez, pour le chasserel et le compte, 14 l. Total: 105 l. 3 s. 5 d. — Total des dépenses: 943 l. 18 s. — Déficit.

GG 75. (Registre). — In-quarto, 32 feuillets, papier.

**1735-1737.** — *Compte de l'église et de la charité Saint Georges*, présenté par Honoré Wattrelos, fils de

feu Antoine, marguillier, à J.-B. Hennebutte, pasteur, Pierre-Ignace de Vendeville, lieutenant; à l'audition de Pierre Souplet, Nicolas Bataille et Jacques-Philippe Desrousseaux, hommes de fief. — Recettes: sous rentes au nombre de 65, pour les deux ans, 127 l. 18 s. 9 d.; — rentes héritières au nombre de 3, rapportant 64 l. 13 s.; — rendage de 2 bonniers 8 cents 3 quatrions de terre, 320 l. 16 s.; de deux maisons à Lille, 104 l. par an; le reste ayant été employé au pavage de l'église; d'un flégard, 10 l. par an; rente annuelle de 5 l. pour un obit; — platelet, pourchats, gerbes, fruits du cimetière, vente de vieux carreaux du pavé de l'église, etc., 116 l. 1 s. — Total 867 l. 8 s. 9 d. — Dépenses: les mêmes qu'au compte analysé ci-dessus: total, 927 l. 18 s. 8 d. — Déficit.

GG 76. (Registre). — In-folio, 19 feuillets, papier.

1755-1757. — *Compte de l'église et de la carité Saint-Georges.* — Marguillier: Pierre-Ignace de Vendeville, lieutenant et laboureur. — Recettes: rentes héritières, 26 l. 5 s.; — sous-rentes, 147 l. 8 s. 10 d. — rendage des terres et maisons, 770 l. 16 s.; — reliquat du compte de Philibert Souplet, 30 l.; — platelet, pourchats, gerbes, fruits du cimetière, etc., 64 l. 19 s. 6 d. — Total: 1009 l. 9 s. 4 deniers. — Dépenses: Frais du culte; — acquit des messes et obits; — distribution aux deux obits de M. Lefebvre, chanoine de Saint-Pierre, 14 l. 8 s.; — rentes seigneuriales; — marbrage et dorure de l'autel du chœur, 240 l.; — travaux et réparations; — frais d'administration; — frais divers. — Total: 1117 l. 18 s. 5 d. — Déficit.

GG 77. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1772-1773. — *Compte de l'église* présenté par Pierre-Joseph Goubé, laboureur, marguillier, à M. Michéz, curé; Pierre-Ignace de Vendeville, lieutenant; présents Philibert Souplet, Joseph Herbaut, Jean-François Mullier, hommes de fief. — Recettes: Sous-rentes: 180 l. 7 s. 1 d.; — rente héritière, 6 l. 5 s.; — rendage des terres, 442 l.; — platelet, pourchat des gerbes, fruits du cimetière, 19 l. 5 s. — Total 647 l. 17 s. 1 d. — Dépenses: frais du culte; — rentes seigneuriales; — cires; — acquit des fondations; — réparations aux maisons de l'église à Lille; — frais des comptes, etc. — Total: 709 l. 19 s. 8 d. — Déficit.

GG 78. (Registre). — In-folio, 12 feuillets, papier.

1774-1775. — *Chasserel des biens et revenus de l'église.* — Marguillier: Pierre-Ignace Caby, laboureur. —

64 sous-rentes rapportant 150 l. 19 s. 11 d.; — rente héritière de 6 l. 5 s.; — rendage de 40 cents de terre, 412 l.; — rente de 10 l. pour un obit; — louage d'un flégard, 20 l.; le tout pour les deux ans. — « Convient faire les mises suivantes » : déchargés des obits : au curé, 23 l.; au clerc, 11 l. 10 s.; — obit du sieur Adrien Leuridan, au curé, 2 l.; au clerc, 1 l.; — obit du maître et de la prieure de l'Hôpital, au curé, 6 l.; au clerc, 3 l.; le tout pour les deux ans.

GG 79. (Registre). — In-quarto, 22 feuillets, papier.

1776. — *Compte de l'église.* — Marguillier : J.-B. Mallet. — Recettes : sous-rentes, 86 l. 18 s. 6 d.; — rentes héritières, 163 l. 2 s. 6 d.; dont 160 l. sur les États de Lille, au capital de 2.000 florins; — rendage des terres, 222 l. — Total : 472 l. 1 s. — Dépenses : frais du culte; — rentes seigneuriales; — acquit des fondations; — entretien de l'église; — frais des comptes. — Total 246 l. 19 s. 9 d. — Excédent.

GG 80 (Registre). — In-quarto, 15 feuillets, papier.

1778. — *Compte de l'église.* — Marguillier : Nicolas Cornillot, laboureur. — Recettes : sous-rentes, 84 l. 7 s. 9 d.; — rentes héritières, 220 l. 18 s. 9 d.; — rendage des terres, 221 l.; — herbe du cimetière, 6 l. 13 s. 7 d. — Total : 533 l. 1 d. — Dépenses : frais du culte; — rentes seigneuriales; — acquit des fondations; — entretien de l'église; — frais des comptes. — Total : 452 l. 6 s. 8 d. — Excédent.

GG 81. (Registre). — In-quarto, 14 feuillets, papier.

1780. — *Compte de l'église.* — Marguillier : Honoré Watrelot. — Recettes : sous-rentes, 77 l. 15 s. 6 d.; — rente sur les États de Lille, 480 l. pour trois années; — rendage des terres, 261 l. 7 s.; — vente de blé, de chandelles, de fagots, 52 l. 6 s. — Total : 871 l. 8 s. 6 d. — Dépenses ordinaires : 320 l. 4 s. — Excédent.

GG 82. (Registre). In-quarto, 12 feuillets, papier.

1782-1783. — *Compte de l'église.* — Marguillier pour les deux années : Antoine Mallet. — Recettes : sous-rentes, 174 l. 7 s. 4 d.; — rendage des terres, 492 l. 14 s.; — rente de 10 l. pour un obit; — louage d'un flégard, 20 l.; — rente sur les États, 480 l. pour trois années; — platelet, herbe du cimetière, etc., 52 l. 8 s.; — vente de bois au cimetière, 847 l. 19 s. 7 d.; — reliquat du compte d'Honoré Wattrelot, 337 l. 9 s. — Total : 2414 l. 17 s. 11 d.

— Dépenses : Achat d'ornements, 532 l. 12 s. 6 d. ; — pavage du chœur, 244 l. 19 s. 6 d. ; — et autres dépenses ordinaires. — Total : 2082 l. 13 s. 6 d. — Excédent.

GG. 83. (Liasse) — 4 cahier in-quarto, 6 feuillets, papier.

**1767-1789.** — *Fondations au profit des pauvres.* — « Copies de pièces relatives à la fondation de Jean Dutilleul, dont les originaux se trouvent chez les enfants de J.-B. Chayatte et Marie-Catherine Goube, de Templemars. » — Extrait du plan de la seigneurie de Templemars appartenant à messire Alexandre-Joseph Schérer de Scherbourg, dressé en 1787.

GG. 84. (Liasse) — 1 cahier in-quarto, 30 feuillets, papier.

**1626-1628.** — *Compte des pauvres.* — Compte de Jean Bataille et Bauduin Dengremont, ministres de la charité des pauvres de la terre et seigneurie de Templemars, présenté à M. Isambard Sohier, prêtre, pasteur de cette seigneurie, et à Pierre Goube, lieutenant, en présence de Noël Verdier, Michel Goube, Jean Marchant, Pierre Mullier et autres hommes de fief et manants, pour deux années commençant à la Saint-André 1626. — Recettes : Reliquat du compte de Jean Marchant et Noël Bataille, 20 l. 4 s. 5 d. — Rentes et sous-rentes : 54 s., sur 4 cents de mesure à Seclin, rue du Burgault, allant de Seclin à Martinsart ; 7 s. 6 d., sur 5 cents de terre à Seclin, rue de Lille ; 2 s. 3 d., sur 1 c. et demi à Seclin ; 2 s. 3 d., sur un autre cent et demi, à Seclin ; 36 s. 3 d., sur 8 c., à Seclin, appartenant à Arnoult de Thiulaine, chevalier, seigneur du Fermont, fils de feu Arnoul ; 3 rentes de 3 s. 4 d. chacune, sur 12 c. en trois pièces, coupés par la voie de Templemars à Lille ; 10 s. sur 12 cents à Templemars ; une rasière de blé, sur une mesure « devant l'arbre où l'on soloit bénir les palmes » ; — 6 l. 5 s. de rente héritière « donnée et léguée à icelle charité par Grand Bataille, à charge de 2 obits, les premiers vendredis de mars et septembre » ; rente de 15 l. 14 s. 6 d. « donnée et léguée par Jacques Lottin, à charge de trois obits, les premiers vendredis de mars, juillet et novembre » ; rente de 7 l. 10 s. donnée par Pierre Lottin, fils de feu Jacques, à charge d'un obit, le 23 avril, jour de S. Pierre, martyr. Total pour les deux ans : 91 l. 9 s. 6 d. — Censes et rendages de blé : en 1626, 47 rasières sur 3 bonniers 13 cents ; en 1627, 35 rasières 1 havot sur 2 bonniers 5 cents et demi d'autres terres. — Censes et rendages en avoine :

en 1626, 35 ras. 2 havots sur 2 bonniers 6 cents ; en 1627, 46 ras. sur 3 bonniers 13 cents ; total en argent 142 l. 16 s. — Rendage de 9 l. par an sur 3 c. de terre à Seclin. — 15 l. de denier à Dieu pour plusieurs baux de terre. — Terres en jachères : en 1626, 2 bonniers 5 c. et demi ; en 1627, 2 bonniers 6 cents. — Reventes de blé : en 1626, 11 ras. 1 havot, 114 livres ; en 1627, 16 ras. 2 hav., 113 l. 16 s. — Total de recettes : 515 l. 5 s. 11 d. — Dépenses : distributions de blé : en 1626, 36 ras. en blé et 6 havots en pain « pour distribuer à l'obit de Jean Clencquemeure, le vendredi suivant le my-carême : on soloit donner des harengs, mais à raison de la non recouvrance, ont esté icy distribués 6 h. de blé » ; en 1627, 14 ras. 1 h. 2 quarels et 6 havots audit obit. — Distributions en argent aux pauvres « pour survenir à leur nécessité ; pour avoir des chemises, souliers, bayes, paltots ; pour aider une fille pauvre comme estant poursuivie du malin esprit ; pour un garçon ayant le feu Saint Antoine, » etc. ; en 1626, 14 l. 18 s. ; en 1627, 24 l. 19 s. — « Draps qu'il a convenu avoir pour distribuer aux povres d'icelle seigneurie », en 1626, 38 aunes et demie de « quincreuëlle » ou blancq drap, valant 105 l. 17 s. 6 d. ; en 1627, 26 aunes et demie, valant 72 l. 17 s. — Acquit des fondations : 24 obits solennels pour Michel Flameng et Mehault, sa femme ; au curé, 12 l. ; au clerc, 6 l. ; — 4 obits solennels, à 3 psaumes et 3 leçons, pour Luc Mullier et Jeanne du Fromont, sa femme ; au curé, 4 l. ; au clerc, 40 s. ; — pour 6 messes solennelles pour les mêmes, 2 à la Noël, 2 à la Nativité de la S<sup>te</sup> Vierge et 2 à la Nativité de S. Jean-Baptiste ; au curé, 60 s. ; au clerc, 30 s. ; — 4 obits de Jean Clencquemeure et Loys le Fel, au curé, 40 s. ; au clerc, 20 s. ; — 4 obits de Gérard Bataille, sa femme et ses enfants, « dont 2 les premières semaines de carême et 2 les deuxièmes semaines de septembre » au curé 40 s. ; au clerc, 20 s. ; — pour 3 obits de Jacques Lottin, au curé, 72 s. ; au clerc, 36 s. ; à cinq pauvres veuves, 60 s. ; — aux margliseurs, pour sous-rentes dues sur un cent et demi de terre et pour le luminaire des obits fondés, 8 l. 12 s. 6 d. — Rentes seigneuriales dues à M. du Breucq, pour les héritages tenus de l'échevinage de Seclin, 66 l. 12 s. 5 d. ; au Roi, pour l'espier de Lille, à cause des héritages tenus des Soignies de Templemars et Vendeville, 9 l. 17 s. 5 d. ; à l'Hôpital de Seclin, pour 12 c. de terre, 25 l. 4 s. ; à Jean Miroul, receveur à Lille, 89 l. 19 s. 11 d., pour héritages tenus de l'échevinage de Seclin. — Au clerc « pour avoir endoctriné les enfants pauvres, »

30 l. — Dépenses de bouche à la reddition des comptes et aux distributions, 24 l. 18 s. — Cuisson du blé donné aux pauvres, 30 s. — Gages des ministres, 48 s. — Frais des comptes, 8 l. — Total des dépenses : 540 l. 8 s. 9 d. — Excédent en grains; déficit en argent.

GG 85. (Liasse). — 1 cahier in quarto, 18 feuillets; 8 pièces, papier.

**1691-1693.** — *Compte des pauvres* présenté par Laurent Heddebaut, fils de feu Jean, laboureur, ministre des pauvres, à M. J.-B. Leboucq, pasteur de Templemars, Nicolas de Vendeville, lieutenant; présents Pierre Boutillier, Charles Mullier et J.-B. Bataille, hommes de fief. — Recettes : rentes héritières et sous-rentes : rente de 6 l. 5 s. par an, donnée aux pauvres par Jean du Tilleul, à charge d'un obit; autres rentes. Total : 113 l. 12 s. 9 d. — Censes et rendages : en blé, 58 ras. 3 havots; en argent, 319 l. 1 s. 6 d. — Reliquat du compte de Lambert Marchand et J.-B. Bataille, 147 l. 7 d.; — argent du ferme, 58 l.; — vente de 8 rasières de blé, 142 l.; — pot-de-vin, 7 l. — « Quant aux levées du platelet, s'élevant à 40 l. 9 s. 11 d., elles sont égales avec les délivrances. » — Total des recettes : 787 l. 5 s. 3 d. — Dépenses : Distributions de blé : 57 rasières, 2 havots. — Rentes seigneuriales à L. de Poucques, bailli de Seclin, pour 5 bonniers 15 cents et pour les deux ans, 271 l. 1 s. 7 d. — Acquit des fondations. — A Louis Waymel, charpentier à Bargues, à compte sur la livraison d'un buffet servant pour la chapelle S. Georges et pour les pauvres, 10 l. 6 s.; — Secours en argent aux pauvres. — Achat de 3 cents de harengs distribués à l'obit Clencque-meur, 27 l. — Dîner du pauvriseur et de son valet, 4 l. 4 s. — Achat de tourbes pour les pauvres. — Au docteur Lachet, « pour deux médechines, l'une pour André Longuespée, l'autre pour son fils, clerc, y compris les avis, » 2 l. 18 s. 6 d. — Achat de veau et de mouton pour les pauvres. — « Raisin et sucre candys pour faire du chirop à un malade. » — A la veuve de Toussaint Bauvin, clerc, 8 l. 10 s. — A Pierre Hocedez, greffier de la seigneurie, pour les comptes. — Droits d'audition, 8 l. — Total des dépenses : 692 l. 4 s. 4 d. — Excédent. — Pièces justificatives.

GG 86. (Liasse). — 1 cahier in folio, 26 feuillets, papier.

**1715-1717.** — *Compte des pauvres* présenté par Romain Thibaut, fils de feu Jean, maréchal-ferrant à

Templemars, à M. J.-B. Hennebutte, pasteur, à l'audition de Charles Mullier, Laurent Heddebaut, J.-B. Bataille et Pierre Souplet, hommes de fief. — Rentes et sous-rentes au nombre de 18, parmi lesquelles une rente héritière de 2 l. 10 s. pour un obit fondé pour Pierre Verdière, 88 l. 12 s. 6 d. et une ras. de blé. — Censes et rendages de 8 bonniers de terre : 59 ras. 1 h. de blé et 407 l. 3 s. — Denier à Dieu, levée des platelets, etc. — Total : 530 l. 10 s. 6 d. et 60 ras. 1 h. de blé. — Dépenses : Distributions de secours : couvertes, chemises de toile de lin, « 3 c. demi de harengs, 17 livres demie de molue, 6 livres de saumon, 2 livres demie de fromage d'Hollande, demi-pinte d'huile d'olive, 2 patars de moutarde, le tout pour l'obit Jean Clencquemeur; » drap, culottes, bière, souliers, bouillon, etc. — A Georges de Vendeville, marguillier, pour deux années d'une rente héritière due par les pauvres à l'église, 38 l. 8 s. — Mention du sr de Los, desserviteur, le 30 mars 1717. — Distribution de 15 pains à l'obit Martin Caby. Acquit des fondations : 18 l. par an au curé et 9 l. au clerc. — Vingtièmes et taille à la charge des propriétaires. — Rentes seigneuriales dues au comte d'Avelin. — Soignies. — Ecolage des enfants pauvres par André Longuespée, clerc. — Formation des comptes par Adrien Hocedez, greffier. — Droits d'audition, 8 l. — Cercueil pour une femme pauvre, etc. — Total : 492 l. 19 s. 10 d. et 52 ras. 3 h. de blé, dont 2 rasières au médecin de Seclin, chargé de visiter les pauvres de Templemars. — Excédent.

GG 87. (Liasse). — 1 cahier in-folio, 18 feuillets, papier.

**1731-1733.** — *Compte des pauvres* présenté par J.-B. Carpentier, laboureur et charron, à M. J.-B. Hennebutte, pasteur; Georges-Nicolas de Vendeville, lieutenant; à l'audition de Pierre Souplet, Nicolas Bataille, Jacques-Philippe Desrousseaux, hommes de fief. — Recettes : Rentes et sous-rentes : 58 l. 4 s. et 1 ras. de blé. — Censes et rendages : 803 l. 12 s. et 34 ras. 2 h. de blé. — Pourchats; pots de vin; etc. — Total : 897 l. 1 s. et 35 ras. 2 havots de blé. — Dépenses : rentes seigneuriales; — acquit des fondations; — « service avec toutes les vigiles, commandasses, compris les chandeilles, pour J.-B. de le Rue »; — rente due à l'église, payée à Jacques-Philippe Desrousseaux, marguillier; — loyer des maisons des pauvres; — ecolage des enfants pauvres par André Longuespée, clerc; — pensions des pauvres à domicile; — distributions de secours en argent et en nature; — honoraires du médecin et

du chirurgien ; — formation des comptes par Pierre-Adrien Hocedez, greffier ; — droits des auditeurs. — Total 974 l. 15 s. et 35 ras. 2 havots de blé. — Déficit. — « Reçu le boni de ce compte, de Jean Chavatte, pauvre suivant J.-B. Carpentier. »

GG 88. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 8 feuillets, papier.

**1757-1759.** — *Compte des pauvres.* — Recettes : Rentes et sous-rentes ; rendage de 8 bonniers 4 c. et demi de terres, 700 l. 8 s. pour les deux ans ; rentes héritières, 35 l. 10 s. — Total 1636 l. 16 s. — Dépenses : Acquit des fondations, au profit de M. J.-B. Hennebutte, curé, et de M. Bostalle, curé de Wattignies, son exécuteur testamentaire ; écolage des enfants pauvres par André Longuespée, cleric ; rentes seigneuriales et soignies ; à Pierre-Joseph Chastel, marguillier, pour le luminaire des obits fondés, 7 l. 4 s. ; loyer des maisons des pauvres ; honoraires du médecin et du chirurgien ; funérailles des pauvres ; pensions des pauvres, entre autres de Michel Raoust, de Templemars, demeurant à Armentières ; secours divers. — Total 1426 l. 9 s. 9 d. — Excédent. — Clôture des comptes, le 25 janvier 1768, par P. J. Michez, curé ; Philibert Souplet, P.-J. Desrousseaux, J.-B. Bataille, Joseph Bataille, Pierre-Joseph Herbaut et Pierre-Joseph Charlet, gens de loi.

GG 89. (Liasse). — 2 cahiers in-quarto, 16 feuillets ; 1 pièce, papier.

**1778-1780.** — *Comptes des pauvres,* présentés à Messieurs les bailli, lieutenant et hommes de fief, en présence de M. Michez, curé de la paroisse dûment convoqué, par le pauvriseur Antoine-François Théry. (1) — Recettes : Sous-rentes ; — rentes héritières ; — rendage de 8 bonniers 5 c. de terre ; vente des meubles et effets des pauvres décédés, 144 l. 8 s. en 1780 ; reliquats des comptes de Joseph Herbaut, pauvriseur en 1752 et 1753 et de Marc Montagne, pauvriseur défunt. — Total des recettes : en 1778 : 938 l. 11 s. 5 d. ; en 1779, 1000 l. 11 s. 2 d. — Dépenses : Acquit des fondations ; — écolage des enfants pauvres par Arnould Longuespée, cleric ; — honoraires du chirurgien des pauvres ; — livrances faites aux

(1). Précédemment le pauvriseur rendait un seul compte de la gestion de ses deux années d'exercice ; désormais il est encore deux ans en charge, mais il présente un compte à la fin de chaque année.

pauvres par ordonnance du lieutenant et des hommes de fief; — pensions; — funérailles; — rentes seigneuriales; — formation des comptes par J.-B. Bernard, greffier. — Total des dépenses : en 1778, 984 l. 7 s.; en 1779, 1038 l. 9 s. 11 d. — Déficit. — « Le boni du comptable a été payé par J.-B. Chavatte, pauvriseur en 1782. » — Ces comptes sont signés : de Vendeville, lieutenant; Philibert Souplet, Pierre-Joseph Thibaut et Jean François Mullier, gens de loi.

GG 90. (Liasse). — 24 pièces, papier.

**1782-1784.** — *Comptes des pauvres.* — Pièces justificatives du compte de Louis Castel, pauvriseur. — Distributions faites aux pauvres par ordre des gens de loi, 1380 l. 18 s. 6 d. — Acquit des fondations par P.-J. Michez, curé. — Mémoires de Longuespée, clerc, pour l'acquit des fondations et l'instruction de la jeunesse pauvre; — soignies dues au Roi et rentes seigneuriales; — reliquat de 141 l. 4 s. 11 d. dû à J.-B. Chavatte, pauvriseur, pour son compte de 1780 et 1781; — rente due à l'église; — funérailles d'un pauvre faites par M. P.-J. Brasart, curé d'Avelin; — fourniture de « 350 pains français de 3 doubles. » — morue, saumon, huile, fromage et moutarde, pour l'obit Clencquemeur. — Frais des rapports et dénombrements des terres tenues de la seigneurie de Templemars. — Cercueils pour deux pauvres trépassés à Avelin. — Honoraires du chirurgien des pauvres, N. Pinte, de Wattignies. — Bordereau du compte de Louis Castel, pauvriseur, pour 1782-1784 : recettes 1871 l. 4 s.; dépenses : 2099 l. 3 s. 11 d. — Déficit.

---

SÉRIE HH. — **Agriculture; industrie; commerce.**

(Vacat)

---

SÉRIE II. — **Documents divers.**

II 1. (Liasse). — 3 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

**1570-1790.** — *Documents divers.* — Jehan Crespel, Jehan Roland, bourgeois et marchands, Jeanne Lessen, veuve de Jean Lefebvre, demeurant à Lille, accordent en bail, pour 9 ans, à Michel Lefebvre et Marguerite Desmons, sa femme, demeurant à Templemars, un lieu manoir avec maison et jardin, contenant 6 cents, sis à

Templemars, près du chemin de l'église au moulin de pierre, 1570. — Procès entre les mêmes au sujet des dites terres, par devant le Conseil de Flandre, 1573. — Partage de terres entre les héritiers Lefebvre, 1590. — Robert du Bus, bourgeois de Lille, accorde en bail, pour 12 ans, à Guillain Mullier, de Templemars, 5 bonniers 6 cents de terre, sis audit lieu, 1591. — Renouvellement du bail, 1601. — Pierre Lippens, bail et mari de Catherine du Bus, fille de Robert, vivant conseiller assesseur à la Gouvernance de Lille, sert le rapport de terres sises à Templemars, chargées de soignies envers le Roi, 1632. — Maximilien Lippens, avocat à Lille, Jacques Le Gay, avocat au Conseil Souverain à Tournai, époux de Barbe Lippens, et Josse Lippens, greffier criminel à Lille, enfants et héritiers de Nicaise Lippens, fils de Pierre, donnent en bail, pour 9 ans, à Pierre de Lannoy et Catherine Nollet, sa femme, de Templemars, les 5 bonniers de terre désignés ci-dessus, 1676. — Même bail pour Laurent Heddebaut et Catherine Nollet, sa femme, 1684, 1696. — Déclaration des terres sises à Templemars, délaissées par le trépas de ladite Barbe Lippens, 1706. — Baux des 5 bonniers ci-dessus accordés par Wallerand de Madre à Pierre-Joseph Desrousseaux et Marie-Reine-Joseph Chombart, sa femme; 1762, 1771, 1778. — Baux des mêmes terres par <sup>delle</sup> Marie-Justine-Joseph de Madre Desprelis, de Lille, à Simon-Joseph Chombart, fermier à Emmerin, et Antoinette Dillies, sa femme, 1780, 1788.

II 2. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1781. — *Document privé*. — Dispense accordée par les Vicaires généraux de Tournai, le siège vacant, à M. Michez, curé de Templemars, pour réhabiliter le mariage invalidement contracté par Louis-Joseph Goube et Julie-Joseph Théry, le 30 septembre 1766, à cause de leur parenté au quatrième degré égal de consanguinité.

---

## TABLE DES DIVISIONS DU PRÉSENT INVENTAIRE

---

Série AA. — Titres constitutifs et politiques de la commune. — *Vacat.*

Série BB. — Administration communale.

Série CC. — Impôts et comptabilité.

Série DD. — Propriétés communales ; édifices, etc.

Série EE. — Affaires militaires. — *Vacat.*

Série FF. — Justice ; procédure ; police.

Série GG. — Culte ; instruction ; assistance publique.

Série HH. — Agriculture ; industrie ; commerce. — *Vacat.*

Série II. — Documents divers.

---

## TABLE DES NOMS DE LIEUX

- Allesnes-les-Marais, FF 8.  
Ancoisne, hameau d'Houplin,  
GG 73, 74.  
Armentières, GG 88.  
Artois, BB 3.  
Avelin, FF 9 ; GG 86, 90.  
Aventure (l'), lieu-dit, GG 73,  
74.  
Bargues, hameau de Wattignies,  
FF 10 ; GG 74, 85.  
Barre (faubourg de la), à Lille,  
CC 4.  
Beaucamp, GG 73, 74.  
Belle-Image (la), lieu-dit, GG  
74.  
Biez (le), seigneurie, CC 3 ; FF  
7.  
Billau, CC 1, 4.  
Breucq (le), seigneurie, FF 2.  
Burgault, à Seclin, GG 84.  
Camphin - en - Carembaut, GG  
36 à 48 ; 66 à 70.  
Canteleu, CC 4.  
Carriers (chemin des), GG 73.  
Cessoye (la), seigneurie, FF 7.  
Chéreng, FF 3.  
Clarois (chemin), GG 74.  
Croix-Lottin (la), GG 73, 74.  
Cysoing, CC 3 ; FF 2, 7.  
Douai, DD 2.  
Emmerin, II 1.  
Englos, GG 74.  
Ennetières-en-Mélantois, FF 9 ;  
GG 73, 74.  
Épinoy, CC 3, 4 ; FF 2.  
Fermont (le), seigneurie, FF 2 ;  
GG 84, 85.  
Flandre, BB 3 ; DD 1 ; GG 84 ;  
II 4.  
Flers, DD 2.  
Flines, DD 1, 2 ; FF 2.  
Fosse-Heddebaut (la), GG 73,  
74.  
Froissarderie (la), FF 5.  
Gohelle, seigneurie, FF 9.  
Hainaut, CC 3.  
Has (le), GG 73, 74.  
Hedenghues, FF 9.  
Lassus, FF 3.  
Lavendes (les), fief et rue, GG  
73, 74.  
Lesquin, FF 3, 9 ; GG 31 à 35.  
Lille, BB 2 ; CC 3 à 5 ; FF 2,  
3, 6, 7, 9 ; GG 41 à 45, 74, 77,  
84, 85 ; II 1.  
Martinsart, GG 84.  
Morbais, CC 4.  
Motte-au-Bois (la), FF 7.  
Moulin (voie du), GG 73, 74.  
Ninove, FF 9.  
Périsseaux (Chemin des), FF 9.  
Plouvier, lieu-dit, GG 74.  
Pottier (rue), GG 73, 74.  
Rogations (voie des), GG 73,  
74.  
Ronchin, FF 9.

Roseau (le), seigneurie, GG 19.  
Roubaix, CC 3; FF 5; GG 74.  
Rouge-Bouton (le), CC 4.  
Rue (Basse-), à Templemars,  
GG 73, 74.  
Rue (Haute-), à Templemars,  
GG 73, 74.

Seclin, CC 4; FF 9; GG 19, 31,  
à 50, 56 à 70, 73, 74, 84,  
85, 88.

Seclin (rues de), de Burgault,  
GG 84; — de Lille, GG 84.

Thumesnil, FF 2.  
Tombe (la), lieu-dit, GG 74.  
Tournai, CC 3; DD 2; FF 2,  
6, 9; II. 2.

Vendeville, BB 4; CC 1, 4, 5;  
FF 1, 3, 5, 9; GG 73, 74, 84.

Vichte (la), seigneurie à Tem-  
plemars, appartenant aux  
Jésuites de Lille, FF 2, 6.

Wattignies, FF 2, 10; GG 26  
à 40, 73, 74, 88, 90.

Werchin, CC 3.

## TABLE DES NOMS DE PERSONNES

- Allard (Catherine), FF 5.  
Anthoing (d'), chapelain de Seclin, CC 4 ; GG 19.
- Bacqueville (Adrien), FF 3.  
Bataille (Gérard), bienfaiteur des pauvres, GG 84.  
— (Jean), laboureur, FF 8 ; pauvriseur GG 84.  
— Jean-Baptiste, neveu de Pierre, FF 8 ; — homme de fief, BB 1 ; CC 4 ; FF 5 à 7, 9 ; GG 85, 86, 88 ; — pauvriseur, GG 85.  
— (Joseph), homme de fief, GG 88.  
— Laurent, FF 8 ; — homme de fief, FF 2.  
— (Nicolas), censier, homme de fief, CC 5 ; GG 26 à 30, 75, 87.  
— (Noël), pauvriseur, GG 84.  
— (Pierre), FF 8.
- Bauvin (Toussaint), clerc, FF 2, 4 ; GG 85.  
Beaufremez (M<sup>r</sup> de), s<sup>gr</sup> du Roseau, GG 19.  
Bernard (Jean), de Vendeville, FF 5.  
— (J.-B.), greffier, GG 89.  
Bigotte (Anne), FF 5.  
Boisfontaines, caissier des États, CC 5.  
Bosquiel (Marie-Adrienne du), veuve de Georges Grignart, FF 5.  
Bostalle (Philippe-Joseph), curé de Wattignies, GG 31 à 35, 41 à 45, 88.
- Boudry (Jean), maître d'école à Roubaix, FF 5.  
Boutillier (Pierre), fermier des terrages, FF 2 ; — homme de fief, BB 1 ; FF 2 à 7 ; GG 85 ; — laboureur, FF 5.  
Bramme (Adrien-Louis), lieutenant d'Allesnes-les-marais, FF 8.  
Brasseur (P. J.), curé d'Avelin, GG 90.  
Briet (Pierre), juge rentier, FF 6 ; ministre la chapelle S. Georges, FF 4.  
Bus (Catherine du), épouse de Pierre Lippens, CC 3 ; II 1.  
— (Robert du), marchand et bourgeois de Lille, CC 3 ; II 1.  
— (Robert du), conseiller de la Gouvernance de Lille, CC 3 ; II 1.
- Caby (Alexis-Joseph), sergent, GG 26 à 30.  
Antoine, GG 74 ; — juge rentier, FF 9.  
— (Jean), FF 2 ; — fils de Pierre, FF 2.  
— Jean-Philippe, fils de Jean, FF 2.  
— (Luc), sergent de Wattignies, FF 2.  
— (Marc-Antoine), marguillier, GG 74.  
— (Martin), bienfaiteur des pauvres, GG 86.  
— (Nicolas), FF 6.  
— (Philippe), FF 2.  
— (Pierre), FF 2 ; — cabaretier, FF 5 ; — juge rentier, FF 5 à 7 ; — tendeur de chiriots, CC 4.

- Caby (Pierre-Ignace), marguillier, GG 78.  
— (Renaud), juge rentier FF 6.  
Campenaire (Toussaint), FF 7.  
Capron (François), receveur, FF 8.  
Cardon (J.-B.), sgr de Lannoy, GG 85.  
Carpentier (J.-B.), pauvriseur, GG 87.  
Castel (Louis), pauvriseur, GG 90.  
Castellain (Catherine), femme de Michel Leleu, FF 3.  
— (Mathieu), procureur à Lille, FF 3.  
Charles (Mahieu), GG 85.  
Charlet (Pierre-Joseph), homme de fief, GG 88.  
Chastel (Pierre-Joseph), marguillier, GG 88.  
Chavatte (Antoine), FF 7.  
— (Jean), pauvriseur, GG 87.  
— (J.-B.), GG 83; — pauvriseur, GG 89, 90.  
— (Jean-François), FF 1.  
Chombart (Marie-Reine-Joseph), femme de Pierre-Joseph Desrousseaux, II 1.  
— (Simon-Joseph), d'Emmerin, II 1.  
Chrétien (Pierre), dimeur, BB 4.  
Clencquemeur (Jean), bienfaiteur des pauvres, GG 84 à 86, 90.  
Cochet (Paul), FF 9.  
Comblez (Adrienne), FF 5.  
Cornillot (Nicolas), marguillier, GG 80.  
— (Philippe), FF 4.  
— (Pierre), FF 7.  
Corroyer (Jean-Philippe), prêtre, FF 5.  
Couvreur (Alexis), cabaretier, GG 31 à 35.  
Crespel (Jean), bourgeois de Lille, II 1.  
Dancoisne (Ignace), FF 5.  
Debailleul (Jean), FF 4.  
— (Marie-Joseph), FF 1.  
Debeusart (Anne) femme de Jean Caby, FF 2.  
De Courtray (J.-B.), chapelain de Seclin, GG 19.  
De Hellin (Marie), FF 6.  
De Lannoy (Jacques), dimeur, FF 2; — homme de fief, BB 1, FF 2 à 5; — laboureur, FF 2.  
— (Pierre), II 1.  
De le Cambre (Adrien), cabaretier, CC 4.  
De le Rue (J.-B.), GG 87.  
De le saulx (Charles), procureur, FF 5, 6.  
Delespaul (Artus), lieutenant de Vendeville, CC 4.  
Delevallée (Hubert), receveur, FF 2.  
Delos, desserviteur, GG 86.  
Dengremont (Bauduin), pauvriseur, GG 84.  
— (Simon), FF 2.  
De Recq, doyen de chrétienté, GG 31 à 35.  
Desmazières (Josse), lieutenant, FF 2 à 4.  
Desmons (Marguerite), II 1.  
Desrousseaux (Jacques-Philippe), homme de fief, CC 5; GG 75, 87; — laboureur, BB 4; — marguillier, GG 87.  
— (Pierre-Joseph), II 1.  
Destombes, prêtre assistant, GG 66 à 72; — secrétaire du chapitre de Seclin, GG 19, 31 à 35.  
De Vendeville (Anselme), fils de Nicolas, FF 9.  
— (Antoine), FF 2.  
— (François-Joseph), ministre du Rosaire, GG 19.  
— (Georges), homme de fief, CC 4; — marguillier, GG 86.  
— (Georges-Nicolas) homme de fief, FF 9; GG 19, 87.

De Vendeville (Ignace), homme de fief, CC 4.

— (Jean), GG 19.

— (Nicolas), homme de fief, FF 2 à 4 ; — lieutenant, CC 4, FF 4 à 7, 9 ; GG 19, 85.

— (Nicolas), le jeune, homme de fief, FF 7.

— (Pierre-Ignace), fils de Georges-Nicolas, GG 19 ; — lieutenant, BB 2 ; CC 2 ; FF 8 ; GG 26 à 30, 75 à 77 ; — marguillier, GG 76.

Dillies (Antoinette), II 1.

Drumez (J.-B.), laboureur, BB 4 ; homme de fief, CC 4.

— (Martin), cabaretier, CC 4.

Dubois (Guillaume), bailli de la Vichte, FF 2.

— (Jean-François), chapelain de Wattignies, GG 26 à 30, 36 à 40.

Dufromont (Jeanne), GG 84.

Duhamel (J.-B.), curé de Lesquin, GG 31 à 35.

— (Rémy-Joseph), chanoine de Seclin, FF 9.

Duhayon (Anne), FF 3.

Duhem (Pierre-Joseph), chapelain de Seclin, GG 31.

— Dumaret (Philippe-Charles), desserviteur, GG 41 à 45.

Dumortier (Marie-Thérèse), GG 19.

Dupont (Antoinette), GG 85.

Dupuinage (Antoine), FF 6.

Duriez, doyen de chrétienté, GG 36 à 50.

Dutilleul (Jean), bienfaiteur des pauvres, GG 83, 85.

— (Pierre), FF 4.

Ennetières (Marie-Caroline d'), épouse de M. de Beaufrémez, GG 19.

Épinoï (prince d'), seigneur de Templemars, en 1679, CC 3.

Épinoï (prince d'), en tutelle en 1687, CC 3.

— (princesse d'), en 1687, CC 3.

Ferret (P.-A.), doyen, GG 56 à 70.

Flameng (Michel), GG 74, 84.

Foulon (Jean-François), FF 1.

Fournier (Charles), FF 2.

— (Gilles), FF 2.

— (Jean), FF 2, 8 ; — cabaretier, CC 4.

— (Marie-Jeanne), FF 8.

Gossart (Antoine), sergent, FF 2.

Goube (Guillaume), juge rentier, FF 6.

— (Joseph-Marie), BB 3.

— (Louis-Joseph), II 2.

— (Marie), FF 2.

— (Marie-Catherine), GG 83.

— (Michel), juge rentier, FF 6 ; — homme de fief, GG 84.

— (Pierre), lieutenant, GG 84.

— (Pierre-Antoine), marguillier, GG 41 à 45.

— (Pierre-Joseph), marguillier, GG 77.

Grignart (Georges), sgr de Godebry, FF 5.

— (Nicolas-François), fils de Georges, sgr de la Froissarderie, FF 5.

Grimbel, prêtre assistant, GG 36 à 45.

Grusons (Philippe-Ignace de), sgr de Lassus, FF 3.

Halluin (Pierre de), sgr de Fortprez, FF 5.

Haupt (Ferdinand-Ignace de), sgr de Maffle, FF 9.

- Hauptort (Jean-François de), s<sup>r</sup>  
des Grands Sarts, FF 9.
- Haye (Claude-Lamoral de la)  
s<sup>r</sup> de la Cessoye, FF 7.
- Haynin (J.-B. de), s<sup>r</sup> de Breuze,  
FF 6.
- Heddebaut (Jean), GG 85; —  
brasseur, CC 4; FF 2; —  
dimeur, BB 4; — sergent, FF  
4, 5, 9.  
— (Jean), censier à Thu-  
mesnil, FF 2.  
— (Laurent), fermier, hom-  
me de fief, CC 4; FF 2, 5 à  
9; GG 86; II 1; — pauvre-  
seur, GG 85.  
— Maximilien-Joseph), FF  
8.  
— (Noël), FF 2.
- Hennebutte (J.-B.), curé, FF 2;  
GG 16 à 19, 41 à 45, 74, 75,  
86 à 88.
- Herbaut (Joseph) homme de  
fief, GG 77; — pauvreseur,  
GG 89.  
— (Pierre-Joseph), homme  
de fief, GG 88.
- Hérinnes (d'), doyen de Tour-  
nai, DD 2.
- Hespe (M.), FF 2.  
— (François), s<sup>r</sup> de Hocron,  
FF 3.
- Hocedez (Pierre), greffier, GG  
85; homme de fief, FF 5 à 7.  
— (Pierre-Adrien), greffier,  
CC 4; FF 8; GG 74, 86, 87.
- Hochart (François), curé de  
Seclin, GG 41 à 45.
- Lachet, médecin des pauvres,  
GG 85.
- Lamblin (Crépin), homme de  
fief, CC 4; FF 9.
- Le Boucq (J.-B.), curé, FF 2, 4;  
GG 11 à 18, 74, 85.
- Leclercq (Adrien-François),  
homme de fief, CC 4.
- Lecomte, receveur du prince  
d'Épinoy, CC 4.
- Lefebvre, chanoine de S. Pierre,  
GG 76.
- Lefebvre (Jean), CC 3; II 1.  
— (Michel), laboureur, II 1.
- Lefel (Louis), bienfaiteur des  
pauvres, GG 84.
- Lefevre de Caumartin, inten-  
dant, BB 3.
- Le Gay de Cautigny (Charles-  
Jacques), avocat au Conseil  
souverain de Tournai, CC 3.  
— (Jacques), avocat à Tour-  
nai, II 1.
- Léleu (Michel), FF 3.
- Lèmesre (Antoinette), FF 9.
- Lenoir (Antoine), collecteur, FF  
7.
- Lepoutre (Pierre), laboureur, FF  
8.
- Leroux (Bruno) cabaretier, CC  
4.
- Lessen (Jeanne de), CC 3; II  
1.
- Leuridan (Adrien), bienfaiteur  
des pauvres, GG 74, 78.
- Lippens (Barbe), CC 3; II 1.  
— (Catherine), CC 3.  
— (Josse), greffier criminel  
à Lille, II 1.  
— (Maximilien), avocat à  
Lille, CC 3; II 1.  
— (Nicaise), conseiller pen-  
sionnaire de Lille, CC 3; II 1.  
— (Pierre), CC 3; II 1.
- Longuespée (André), clerc, BB  
4; CC 4; FF 5; GG 6 à 10,  
26 à 35, 74, 85 à 88.  
— (Arnould-Joseph), clerc,  
GG 71, 72, 89, 90.  
— (Donatien), récollet, GG  
31 à 35.  
— (Pierre-Louis), clerc, GG  
31 à 35.
- Lottin (Jacques), bienfaiteur des  
pauvres, GG 74, 84.  
— (Pierre), GG 84.
- Madre (Denis de), s<sup>r</sup> du Fay,  
FF 6.  
— (Marie-Justine de), II 1.  
— (Wallerand de), II 1.

- Mallet (Antoine), marguillier, GG 82.  
— (J.-B.), marguillier, GG 79.
- Marchant (Jean), homme de fief, GG 84.  
— (Jean), pauvriseur, GG 84.  
— (Lambert), pauvriseur, GG 85.
- Melun (duc de), CC 4.  
— (Marie de), dame de Templemars, CC 3.
- Michez (P.-J.), curé, FF 1 ; GG 44 à 45, 77, 88 à 90.
- Miroul (Claude), avocat, CC 3.  
— (Jean), receveur, GG 84.
- Montagne (Marc), homme de fief, BB 2 ; — pauvriseur, GG 89.
- Morel (Antoine) FF 2, 4.  
— (Ignace), boulanger, FF 5.  
— (Mathieu), graissier, FF 2.  
— (Philippe), FF 2.  
— (Pierre), juge rentier, FF 9.  
— (Robert), FF 2.
- Mullier (Antoine), homme de fief, GG 26 à 30.  
— (Charles), homme de fief, BB 1 ; CC 4 ; FF 2, 4 à 7, 9 ; GG 85, 86 ; — marguillier, CC 4.  
— (Guillaume), homme de fief, FF 4, 5 ; II 1.  
— (Guislain), sgr de Morbais, CC 4.  
— (Henri-Joseph), vice-curé de Seclin, GG 49 ; — chantre de Seclin, GG 46 à 50.  
— (Jean), brasseur, CC 4 ; FF 6, 8.  
— (Jean-François), homme de fief, GG 77, 89.  
— (Luc), bienfaiteur des pauvres, GG 74, 84.  
— (Martin), marguillier, GG 74.  
— (Pierre), homme de fief, GG 84.
- Nollet (Catherine), II 1.
- Passebecq (Jean), cabaretier, CC 4.
- Pinte, chirurgien des pauvres, GG 90.
- Planque (Hubert), homme de fief, CC 4.  
— (Jean-Lambert), laboureur, FF 10.
- Poissonnier (Noël), juge rentier, FF 9.
- Pottier (Jacques), bailli de la Vichte, FF 6.
- Poucques (François-Joseph de), GG 49.  
— (Jean-François de), GG 49.  
— (L. de), bailli de Seclin, GG 85.
- Quitte (François), FF 3.
- Ramery (Joseph-François), FF 9.
- Raoust (Michel), GG 88.
- Roland (Jean), bourgeois de Lille, II 1.
- Romainville, receveur des domaines, CC 4.
- Rouzé (Catherine), CC 4.
- Salé, curé de Flers, DD 2.
- Schérer de Scherbourg (Alexandre-Joseph), sgr de Templemars, GG 83.
- Sohier (Isambard), curé, GG 84.
- Souplet (Philibert), homme de fief, BB 2 ; GG 77, 88, 89 ; — marguillier, GG 76.  
— (Pierre), homme de fief, GG 21 à 25, 75, 86, 87 ; — pauvriseur, FF 2 ; GG 86.
- Spinette, prêtre assistant, GG 71, 72.
- Théry (André), FF 10.  
— (Antoine), FF 10.

Théry (Antoine-François), homme de fief, BB 2; pauvriseur, GG 89.

— (Julie-Joseph), II 2.

— (Pierre), laboureur, FF 7; — ministre de la chapelle S. Georges, FF 4.

Thibaut (Jean), GG 86.

— (Pierre-Joseph), homme de fief, GG 89.

— (Romain), pauvriseur, GG 86.

Thiulaine (Antoine-Dominique de s<sup>r</sup> de Vendeville) FF 3.

— (Arnould de), GG 84; — seigneur du Fermont, GG 84, 85.

Toré (Jean-François), de Roubaix, FF 5.

Tournemine (Marie), FF 4.

Verdier (Noël), homme de fief, GG 84.

— (Pierre), bienfaiteur de l'église et des pauvres, GG 74, 86.

Vuorden (Michel-Ange de), bailli de Templemars, CC 4; FF 2, 3.

Warenguien (Evrard-Ignace de), prêtre, FF 5

— (Françoise de), femme de Pierre de Halluwin, FF 5.

Warlop, chapelain de Seclin, CC 4.

Wattrelos (Antoine), GG 75.

— (Honoré), marguillier, GG 75, 81, 82.

— (Robert), collecteur, CC 4.

Waymel (Louis), charpentier à Bargues, GG 85.

— (Pierre-François), procureur à Lille, collecteur, BB 2, 3.

Werchin (Yolente de), princesse d'Épinoy, dame de Templemars, CC 3.

Willems (Pierre-Joseph), FF 4.

## TABLE DES MATIÈRES

---

- Abbaye de Flines : décimateur à Templemars, DD 1, 2 ; FF 2.
- Agriculture : pertes de récoltes, CC 1.
- Autels. — Voir *Église*.
- Baillis de Templemars et Vendeville, CC 4 ; FF 1, 3, 7 ; GG 89. Voir aux noms de personnes : *Vuorden (de)*.
- de Seclin, GG 85. — Voir aux noms de personnes : *Poucques (de)*.
- de la Vichte, FF 2, 6. — Voir aux noms de personnes : *Dubois ; Pottier*.
- Bans de mars et d'août, FF 2, 4, 6, 7.
- Bans plaidoyables, GG 73, 74.
- Baptêmes : registres aux actes, GG 1 à 72.
- Bestiaux : épizooties, CC 1.
- Biens communaux, DD 1, 2.
- Bières (ferme des), CC 4.
- Cabarets : défense de s'y trouver pendant les offices, FF 2, 4, 5 ; — jeux de cartes y prohibés, FF 2 ; — du Billau, CC 4 ; — du Rouge-Bouton, CC 4 ; — de Bapaume CC 4 ; — des assemblées de la loi, BB 3.
- Capitation, CC 1, 2, 5.
- Chapelains de S. Georges de Templemars FF 4 ; — de Seclin, CC 4 ; GG 19, 31 à 35 ; — de Wattignies, GG 26 à 30, 36 à 40. — Voir aux noms de personnes : *Anthoing (d')* ; *Corroyer ; Decourtray ; Destombes ; Dubois ; Duhem ; Warlop*.
- Chapelles : de S. Georges de Templemars, FF 4 ; GG 85 ; — du Rosaire à Templemars, GG 19 ; — de Notre-Dame, GG 74.
- Chapitre de Seclin, FF 9 ; GG 19, 31 à 35, 46 à 50. — Voir *Chapelains*.
- Charité S. Georges de Templemars, GG 73 à 76.
- Chemins : des Périsseaux, de Seclin à Ronchin, de Vendeville à Ennetières, des bans de Vendeville à Avelin, de Vendeville à Lesquin, d'Hedengues, FF 9 ; — des Rogations, haute-rue, basse-rue, rue Pottier, d'Ennetières à Templemars, de Templemars à Wattignies, des Lavendes, de Has, du Moulin, des Carriers, GG 73, 74 ; — de Templemars à Lille, GG 84.
- Chirurgiens. — Voir *Médecins et chirurgiens*.
- Cimetière, GG 74 à 77, 80, 82.
- Clercs et coûtres : BB 4 ; CC 4 ; FF 2 ; GG 6 à 10 ; 26 à 35, 66 à 72, 74, 78, 83 à 85, 87 à 90. — Voir aux noms de personnes : *Bauvin ; Longuespée*.
- Clocher : réparations, DD 1 ; — procès, DD 2.

Cloches, DD 2; — refonte, FF 2.  
Collecteurs, BB 2, 3; CC 1.  
Collégiale S. Piât de Seclin. —  
Voir *Chapitre*.  
Comptabilité communale, CC 1.  
Confrérie du rosaire, GG 19.  
Conseil de Flandre, II 1.  
— souverain de Tournai, CC  
3; FF 3.  
— supérieur de Douai, DD 2.  
Coûtres. — Voir *Clercs et coûtres*.  
Crimes et délits, FF 2, 4 à 9; —  
informations y relatives, FF  
1, 2; — levée de cadavre,  
FF 1.  
Curés : d'Avelin, GG 90.  
— de Camphin, GG 36 à 50,  
56 à 70.  
— de Flers, décimateur, DD 2.  
— de Lesquin, GG 31 à 35.  
— de Seclin, GG 19, 41 à 45.  
— de Templemars : FF 1, 2,  
4; GG 11 à 19, 26 à 30, 41 à 45,  
74, 75, 77, 78, 84 à 90. — Voir  
aux noms de personnes : *De-  
lois; Dumaret; Hennebutte;  
Le Boucq; Michex; Sohier*.  
— de Wattignies, GG 31 à  
35, 41 à 45, 88.  
Décimateurs, DD 1, 2; GG 74.  
Dédicace, CC 4.  
Dettes communales, CC 1.  
Dimanches. — Voir *Cabarets;*  
*Messe*.  
Dîme de Templemars et Ven-  
devillé BB 4; FF 4, 5; — dîme  
pastorale, FF 2; — dîme du  
Breucq, FF 2; — dîme de Fli-  
nes, FF 2.  
Dîmeurs : nominations, BB 4;  
FF 2, 4, 5.  
Documents privés, II 2.  
Dominicains de Lille, GG 74, 85.  
Doyen de Seclin, GG 31 à 50, 56  
à 70.

Eaux-de-vie et vin, CC 5.  
Édifices communaux, DD 1, 2.  
Église paroissiale : amendes à  
son profit, FF 2; — sous rente  
due par les pauvres, GG 84,  
86, 87, 90; — maisons lui  
appartenant, GG 76, 77; —  
ornements, GG 74, 81; —  
entretien et réparations, GG  
74 à 76, 79, 80; — pavage du  
chœur; GG 82; — confession-  
nal, GG 74; — autel du chœur,  
GG 76; — offrandes, GG 74,  
75; — quêtes, GG 74 à 77,  
82; — herbe du cimetière,  
GG 74 à 77, 80, 82; — rentes à  
elle dues, GG 73 à 82; — obits  
fondés, GG 74 à 78; — comptes,  
GG 74 à 77, 79 à 82; — chas-  
serel, GG 78. — Voir *Chapel-  
les; Clocher; Cloches; Confré-  
ries; Coûtres; Curés; Dédi-  
cace; Marguilliers; Pauvres;  
Sépultures*.  
Etats de Lille, GG 79, 81, 82.  
Fermes des bières; des eaux-de-  
vie et vins; du tabac. — Voir  
ces mots.  
Fiefs. — Voir *Seigneuries et  
fiefs*.  
Fiefs (Hommes de). — Voir  
*Gens de loi*.  
Funérailles du roi Louis XIV,  
CC 4.  
Garde communale, CC 5.  
Gens de loi, BB 2; CC 1, 4, 5;  
FF 1, 3, 8; GG 21 à 30, 75, 77,  
84 à 90; — leurs droits dans  
les œuvres de loi, BB 1; —  
procès avec le collecteur, BB  
3; — lieu de leurs assemblées,  
BB 3; — droits d'audition, CC 4,  
5; GG 85 à 87; — procès avec  
les décimateurs, DD 1, 2; —

- plaids par eux tenus, FF 2 à 7, 9. — Voir aux noms de personnes : *Bataille*; *Boutillier*; *Briet*; *Caby*; *Charlet*; *De Lannoy*; *Desrousseaux*; *Devendeville*; *Druméz*; *Goube*; *Heddebaut*; *Herbaut*; *Hocedez*; *Lamblin*; *Leclercq*; *Marchant*; *Montagne*; *Morel*; *Mullier*; *Planque*; *Poissonnier*; *Souplet*; *Théry*; *Thibaut*; *Verdier*.
- Gouvernance de Lille, CC 3; FF 3, 10; II 1.
- Greffiers, CC 4; GG 84 à 89. — Voir aux noms de personnes : *Bernard*; *Hocedez*.
- Hommes de fief. — Voir *Gens de loi*.
- Hôpital de Seclin, GG 74, 78, 84.
- Impôts, CC 1, 2; — comptes, BB 2; — bordereaux et quittances, CC 1, 2; — remises obtenues, CC 1, 4.
- Instruction publique : écolage des enfants pauvres, GG 84 à 90. — Voir *Clercs*.
- Jésuites de Lille. — Voir *Seigneurie de la Vichte*.
- Juges rentiers. — Voir *Gens de loi*. — Voir aux noms de personnes : *Briet*; *Caby*; *Goube*; *Morel*; *Poissonnier*.
- Lieutenants, BB 2; CC 1, 2, 4; DD 1; FF 2 à 7, 9; GG 19, 26 à 30, 75 à 77, 84 à 89. — Voir aux noms de personnes : *Delespaul*; *Desmazières*; *Devendeville*; *Goube*.
- Lieux-dits : CC 4; GG 73, 74. — Voir aux noms de lieux :
- Aventure (l')*; *Belle-Image (la)*; *Croix-Lottin (la)*; *Fosse-Heddebaut (la)*; *Has (le)*; *Lavendes (les)*; *Plouvier*; *Rouge-Bouton (le)*; *Tombe (la)*.
- Marguilliers : CC 4; GG 41 à 45, 74 à 82, 84, 86 à 88. — Voir aux noms de personnes : *Caby*; *Châstel*; *Cornillot*; *Desrousseaux*; *Devendeville*; *Goube*; *Mallet*; *Mullier*; *Souplet*; *Wattrelos*.
- Mariages : registres, GG 1 à 72; — réhabilitation, II 2.
- Médecins et chirurgiens des pauvres, GG 85 à 90. — Voir noms de personnes : *Lachet*; *Pinte*.
- Messes et obits fondés. — Voir *Église*; *Pauvres*. — Voir aux noms de personnes : *Bataille*; *Caby*; *Clencquemeur*; *Dutilleul*; *Lefel*; *Leuridan*; *Lottin*; *Mullier*; *Verdier*.
- Messes supplémentaires du dimanche, CC 4.
- Offices. — Voir *Collecteurs*; *Dîmeurs*; *Greffiers*, etc.
- Pasteurs. — Voir *Curés*.
- Pauvres : Rendage de leurs terres, GG 84 à 89; — amendes à leur profit, FF 2; — fondations, GG 83 à 90; — rentes à eux dues, GG 83 à 89; — comptes, GG 84 à 90; — dons, GG 84 à 86; — messes et obits à leur charge, GG 84 à 90; — funérailles, GG 88 à 90; — vente de leurs meubles, GG 89; — impôts sur leurs terres, GG 86; — secours divers, GG 84 à 90; — pensions, GG 87 à

89; — loyers de leurs maisons, GG 87, 88; — sous-rente due par eux à l'église, GG 84, 86, 87, 90 — rentes seigneuriales dues par leurs terres, GG 84, 86 à 90; — quêtes en leur faveur, GG 85 à 87; — buffet GG 85; — denier à Dieu, GG 86; — rapports de leurs terres, GG 90. — Voir : *Charité S. Georges; Instruction; Médecins et chirurgiens; Messes et obits fondés; Pauvriseurs.*

Pauvriseurs : FF 2; GG 83 à 90. — Voir aux noms de personnes : *Bataille; Carpentier; Castel; Chavatte; Dengremont; Heddebaut; Herbaut; Marchant; Souplet; Thery; Thibaut.*

Plaids de la seigneurie de Templemars; registres, FF 2 à 7, 9.

Police locale, FF 2 à 7, 9. — Voir *Cabarets.*

Présents : à M. de Vuorden, bailli de la seigneurie, CC 4; — à des personnes qui ont rendu service à la communauté, CC 5.

Prêtres assistants. — Voir aux noms de personnes : *Corroyer; Destombes; Grimbel; Spinette.*

Procédures et procès : à la Gouvernance de Lille, FF 10; — au siège de la seigneurie de Templemars, FF 3, 8. — Voir *Plaids.*

Procession à Seclin, GG 74.

Propriétés communales, DD 1, 2. — Voir *Clocher.*

Rapports et dénombrements : de la seigneurie de Templemars, par la princesse de Ligne, Marie de Melun, en 1626, CC

3. — de terres tenues de la seigneurie de Templemars, CC 3; II 1. — Voir *Seigneuries.*

Revenus, dettes et charges de la communauté, CC 1.

Seigneuries : de Templemars; plan parcellaire, GG 83; — rapport de 1626, CC 3; — terres en relevant, CC 3; II 1; — ses receveurs, CC 4. — Voir *Baillis; Lieutenants,* etc.

— de Vendeville : vente de cette seigneurie, FF 3.

— diverses. — Voir aux noms de lieux : *Gohelle; Lavendes (les); Morbais; Roseau (le); Vichte (la).* — Voir dans les noms de personnes : *Beaufremex (de); Mullier;*

Seigneurs : du Fermont, FF 2, GG 84, 85. — Voir aux noms de personnes : *Thieulaine (de).*

— de Templemars : CC 3; GG 83. — Voir aux noms de personnes : *Épinoy (d'); Melun (de); Schérer de Scherbourg; Werchin (de).*

— de Vendeville, FF 3. — Voir aux noms de personnes : *Thieulaine (de).*

Sépultures : registres aux actes, GG 1 à 72; — inhumations dans l'église, GG 19, 21 à 25, 41 à 45.

Sergents : FF 4, 5, 9; GG 26 à 30. — Voir aux noms de personnes : *Caby; Gossart; Heddebaut.*

Soignies de Templemars et Vendeville, GG 84.

Sonnerie des cloches prohibée  
aux baptêmes, FF 2.

Tabacs (ferme des), CC 4; —  
comptes de cette ferme, CC  
5.

Table des pauvres. — Voir *Pau-*  
*vres ; pauvriseurs.*

Tailles royales, ordinaires et de  
passage, CC 1.

Terrages : droits perçus à Tem-  
plemars, BB 4; CC 1, 4; FF 2,  
5.

Vingtièmes ordinaires : borde-  
reaux, quittances, remises,  
CC 1.

Vingtièmes royaux, CC 1.